AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2002-2003

Québec

106-01064/

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES STATISTIQUES

RAPPORT 2002-2003

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M $	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004 — 04-00237

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISBN : 2-550-42921-4

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
I Programme de prêts et bourses 3
A Faits saillants 5
B Présentation 6
C Attribution de l'aide financière aux études 7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint 10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement 14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 16
10 Citoyenneté des bénéficiaires 17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études 24
2 Contribution des parents 27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint 30
G Les prêts et leur remboursement 31
Évolution du Programme de 1998-1999 à 2002-2003 35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 35
2 Taux de participation au Programme 41
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 42
4 Les prêts et leur remboursement 46

II Autres programmes d'aide financière aux études 49
A Programme de remboursement différé (PRD) 51
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 51
C Mesure spéciale pour les athlètes 52
D Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
E Programme de bourses d'été de langues 53
F Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
G Programme études-travail 54
H Programme de remise de dette 54
I Programme de prêts pour les études à temps partiel 55
J Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1998-1999 à 2002-2003 56
Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2002-2003 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2002-2003 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2002-2003 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2002-2003 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2002-2003 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2002-2003 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2002-2003 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2002-2003 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2002-2003 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2002-2003 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2002-2003 28

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2002-2003 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2002-2003 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2003 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2002-2003 34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003 35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003 39

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1998-1999 à 2002-2003 42

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1998-1999 à 2002-2003 43

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1998-1999 à 2002-2003 43

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1998-1999 à 2002-2003 44

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1998-1999 à 2002-2003 45

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1998-1999 à 2002-2003 46

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1998-1999 à 2002-2003 46

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1998-1999 à 2002-2003 47

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003 48

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2002-2003 51

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2002-2003 52

Tableau 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2002-2003 53

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2002-2003 53

Tableau 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2002-2003 54

Tableau 42
Programme études-travail, 2002-2003 54

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2002-2003 54

Tableau 44
Programme de prêts pour les études à temps partiel 55

Tableau 45
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003 56

Annexes

Tableau 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2002-2003 63

Tableau 47
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2002-2003 65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2002-2003 65

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2002-2003 66

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2002-2003 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003 67

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003 68

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2002-2003 69

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2002-2003 70

Tableau 55
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2002-2003 71

Tableau 56
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003 72

Tableau 57
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2002-2003 81

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003 82

Tableau 59
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003 86

Tableau 60
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2003 89

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2002-2003 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2002-2003 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1998-1999 à 2002-2003 40

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1998-1999 à 2002-2003 40

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. Ils nous ont permis de produire les statistiques livrées dans le présent rapport portant sur l'année d'attribution 2002-2003. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que les trois dernières années, soit 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, ont été principalement marquées par les faits suivants : la réduction de la dette d'études, la hausse du pourcentage de bénéficiaires qui ont accès à une bourse et la hausse du pourcentage que représente le montant de la bourse par rapport au montant d'aide totale accordé aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Ces résultats sont attribuables à l'application de nouvelles mesures, notamment la réduction approximative de 25 % du prêt maximal et de la réduction de la contribution des étudiantes et étudiants et de celle de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint au financement des études. De plus, des changements de caractéristiques des étudiantes et des étudiants qui présentent une demande d'aide ont contribué à ces résultats.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1998-1999 à 2002-2003.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie de tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribués. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses (situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province), aux montants versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2003 est présentée par institution financière.

Le portrait de la situation établi grâce à cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M $
Prêts	129 523	2 665	345,2
Bourses	74 282	3 936	292,4
Dans l'ensemble	130 183	4 898	637,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 861	2 309
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	43 650	2 122
• Programmes non subventionnés	4 916	5 456
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	49 948	2 682
• 2e cycle	12 290	3 721
• 3e cycle	1 735	3 742
Établissements reconnus pour prêts seulement	123	5 256

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	69 478	53,6
• Ne résidant pas chez leurs parents	98 584	76,1
• Avec conjointe ou conjoint	19 154	14,8
• Avec enfants	18 739	14,5

Remboursement des prêts

En 2002-2003, 56 239 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 8 195 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	11 553	3 620	6 021
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	23 614	3 159	5 615
• Programmes non subventionnés	107	3 792	7 078
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	29 278	4 474	7 260
• 2e cycle	8 687	4 567	8 343
• 3e cycle	1 043	4 758	8 607
Total	74 282	3 936	6 690

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 821	331	1 275	3 714	5 320
• Ne résidant pas chez leurs parents	24 261	1 092	2 018	5 902	9 012
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	22 868	—	2 644	7 127	9 771
• Avec enfants	4 976	—	1 589	8 302	9 891
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	4 836	250	1 711	7 741	9 702
• Avec enfants	10 520	655	1 101	8 238	9 994

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein ou réputées à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2002-2003 se chiffre à 637,6 millions de dollars ainsi répartis : 345,2 millions en prêts et 292,4 millions en bourses.

Au total, 130 183 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 55 901 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 517 $; 73 622 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 700 $, soit 2 778 $ et 3 922 $ respectivement; 660 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 552 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2002-2003

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M $	M $	M $
Prêt seulement	55 901	140,7	—	140,7
Bourse seulement	660	—	3,7	3,7
Prêt et bourse	73 622	204,5	288,7	493,2
Total	130 183	345,2	292,4	637,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant neuf ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 16 861 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 309 $ et que, de ce nombre, 11 553 (68,5 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 620 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 6 021 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (63 973) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (43 650).

D'une part, 49 948 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 682 $, tandis qu'il s'élevait à 3 724 $ pour les 14 025 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 63 973 bénéficiaires fréquentant l'université, 39 007 ont également obtenu une bourse (61,0 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 58,6 % au 1er cycle, de 70,7 % au 2e cycle et de 60,1 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 474 $, à 4 567 $ et à 4 259 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 260 $, 8 343 $ et 8 607 $.

D'autre part, les 43 650 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 122 $; 71,6 % reçoivent une formation technique et 28,4 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,6 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 23 614 personnes (54,1 %) ont aussi eu droit à une bourse : 56,3 % des bénéficiaires à la formation technique et 48,7 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 901 $ (dont 3 364 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 783 $ (dont 2 563 $ en bourse) dans le second.

Par ailleurs, 4 916 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 456 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 123 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 256 $.

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M$	N	Montant moyen $	Total M$	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**16 861**	2 309	**38,9**	**11 553**	3 620	**41,8**	6 021
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**43 650**	2 122	**92,6**	**23 614**	3 159	**74,6**	5 615
• Formation générale	12 411	1 833	22,7	6 040	2 563	15,5	4 783
• Formation technique	31 239	2 237	69,9	17 574	3 364	59,1	5 901
• Secteur privé	4 980	3 932	19,6	2 621	3 108	8,1	7 848
• Secteur public	38 670	1 889	73,0	20 993	3 166	66,5	5 336
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**4 916**	5 456	**26,8**	**108**	3 286	**0,4**	7 078
Enseignement universitaire	**63 973**	2 911	**186,2**	**39 007**	4 502	**175,6**	7 537
• 1er cycle	49 948	2 682	134,0	29 278	4 474	131,0	7 260
• 2e cycle	12 290	3 721	45,7	8 687	4 567	39,6	8 343
• 3e cycle	1 735	3 742	6,5	1 042	4 759	5,0	8 607
Établissements reconnus pour prêts seulement	**123**	5 256	**0,7**	—	—	—	—
Total	**129 523**	2 665	**345,2**	**74 282**	3 936	**292,4**	6 690

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

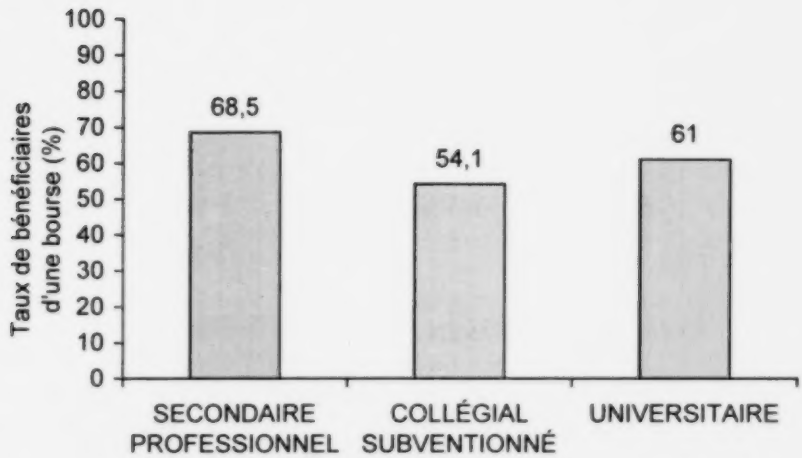

3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 53,6 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 868 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (72,2 % contre 44,7 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 422 $ et de 7 571 $, ce qui représente un écart de 2 149 $ (dont 1 613 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 14,8 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (81,1 % contre 68,1 %); le montant de la bourse est de 5 230 $ en moyenne, soit 947 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	69 478	2 263	31 082	2 987	5 422
Sans contribution des parents	60 045	3 131	43 380	4 600	7 571
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	19 154	2 941	15 356	5 230	8 081
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	40 891	3 220	27 844	4 283	7 338
Total	129 523	2 665	74 282	3 936	6 690

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 76,1 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 789 $, soit 561 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 67,2 % contre 25,9 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 728 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 3 120 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	30 939	2 238	7 999	1 502	3 906
Ne résidant pas chez leurs parents	98 584	2 799	66 283	4 230	7 025
Total	129 523	2 665	74 282	3 936	6 690

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (61,2 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,4 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (57,1 % contre 25,3 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 74,9 % contre 29,7 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	26 977	20,8	2 098	6 821	9,2	1 403	3 714
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	42 501	32,8	2 368	24 261	32,7	3 432	5 902
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 959	3,1	3 193	1 176	1,6	2 074	5 017
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	56 086	43,3	3 127	42 024	56,5	4 691	7 674
Total	129 523	100,0	2 665	74 282	100,0	3 936	6 690

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 44,6 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 78,5 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 71,7 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 69,4 %.

Également, 44,4 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (81,5 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 56,0 % des cas. Dans ces établissements, 55,6 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 065	18,2	12 794	29,3	1 533	31,2	9 576	15,0	9	5,0
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 456	26,4	18 528	42,4	630	12,8	18 829	29,4	58	32,2
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	514	3,1	554	1,3	649	13,2	2 242*	3,5	0	0,0
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	8 826	52,3	11 774	27,0	2 104	42,8	33 326**	52,1	56	31,1
Total	16 861	100,0	43 650	100,0	4 916	100,0	63 873	100,0	180	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 955 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 12 984 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 37,2 %. Fait à signaler, 63,3 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 29,7 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,7 % dans le premier groupe et à 23,5 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 23,2 % pour le secteur public et de 27,6 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 14,1 % et de 31,8 %. Dans les universités, on compte respectivement 35,4 % de bénéficiaires au 1er cycle, 53,2 %, au 2^{e} cycle, et 17,7 %, au 3^{e} cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est inférieur à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 21,1 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 17,7 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 23,1 % de celles qui vont à l'université et 15,1 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 12,8 % et de 15,1 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (18,2 % contre 7,1 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2^{e} cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (40,2 %) par rapport à 21,2 % au 1er cycle et à 11,2 % au 3^{e} cycle. Au secondaire, 15,0 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7

Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2002 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	64 262	13 653	21,1	9 647	15,0
Enseignement collégial	**171 766**	**40 442**	**23,5**	**22 351**	**13,0**
• Secteur privé	14 056	3 877	27,6	2 123	15,1
• Secteur public	157 710	36 565	23,2	20 228	12,8
• Formation générale	79 827	11 224	14,1	5 630	7,1
• Formation technique	91 939	29 218	31,8	16 721	18,2
Enseignement universitaire	**151 138**	**55 422**	**36,7**	**34 913**	**23,1**
• 1er cycle	123 847	43 820	35,4	26 306	21,2
• 2e cycle	19 081	10 151	53,2	7 686	40,2
• 3e cycle	8 210	1 451	17,7	921	11,2
Total (enseign. postsecondaire)	**322 904**	**95 864**	**29,7**	**57 264**	**17,7**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 150 575 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 7 706 ont été refusées, soit 5,1 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (4 537 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (667 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 108 cas). On dénombre aussi 7 040 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 5 646 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	312	275	23	12	410	1 032
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	1 998	478	252	29	371	3 128
• Programmes non subventionnés	35	2	16	0	42	95
Enseignement universitaire	2 158	348	366	53	441	3 366
Établissements reconnus pour prêts seulement	34	5	10	2	34	85
Total	4 537	1 108	667	86	1 307	7 706

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,4 % contre 41,6 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 70,2 % de femmes comparativement à 29,8 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 81,6 % de célibataires, 11,5 % de personnes mariées, 3,6 % l'ayant déjà été et 3,3 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2002-2003

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 445	44 797	106 242
Mariée ou marié	8 284	6 703	14 987
Séparée ou séparé	1 407	634	2 041
Divorcée ou divorcé	1 808	753	2 561
Veuve ou veuf	99	21	120
Vivant maritalement avec enfants	2 974	1 258	4 232
Total	76 017	54 166	130 183

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 17,6 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 12,8 % résident en permanence au Canada et 6,8 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2002-2003

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	104 649	80,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	8 882	6,8
Résidence permanente	16 652	12,8
Total	130 183	100,0

11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 65,5 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 821) disposent en moyenne de 5 320 $, dont 3 714 $ (69,8 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 24 261) ont à leur disposition 9 013 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 902 $ (65,5 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 2 029 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003

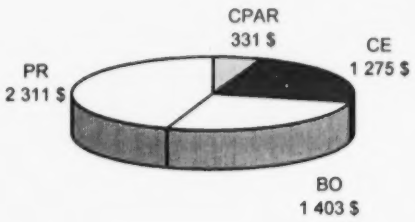

Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 821
Ressources totales : 5 320 $

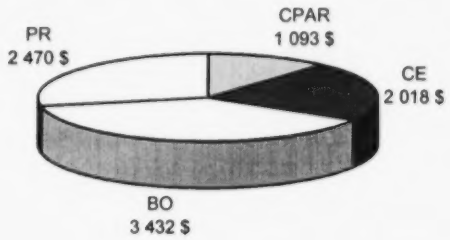

Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 24 261
Ressources totales : 9 013 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 22 866) disposent en moyenne de 9 772 $, dont 7 128 $ (72,9 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 976) ont à leur disposition 9 892 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 303 $ (83,9 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 4 011 $ et, dans le second, de 5 535 $, soit une différence de 1 524 $.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003

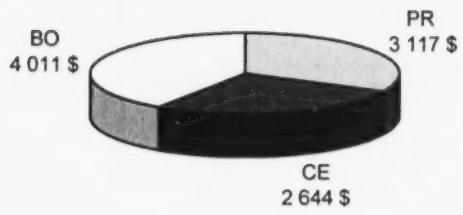

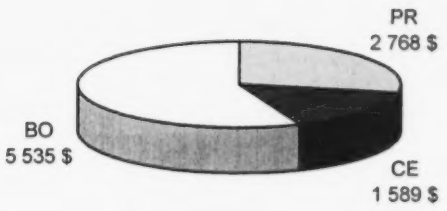

Bénéficiaires sans enfant : 22 866
Ressources totales : 9 772 $

Bénéficiaires avec enfants : 4 976
Ressources totales : 9 892 $[3]

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 4 836), disposent en moyenne de 9 702 $, dont 7 741 $ (79,8 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 10 520) ont à leur disposition 9 993 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 237 $ (82,4 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 815 $ et, d'autre part, de 5 420 $, ce qui représente un écart de 605 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2002-2003

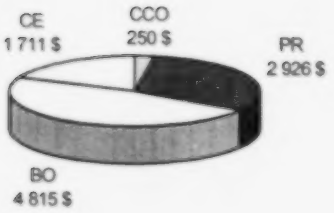

Bénéficiaires sans enfant : 4 836
Ressources totales : 9 702 $

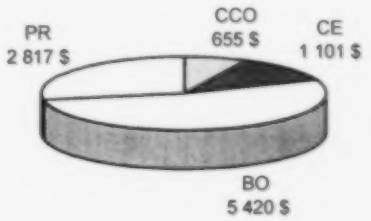

Bénéficiaires avec enfants : 10 520
Ressources totales 9 993 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2002-2003, 9 968 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 776 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 400 $, et 9 192 ont obtenu 490 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,81 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2002-2003

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M $
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 720	47,3	2,30
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 448	24,6	1,18
Région de la Côte-Nord	757	7,6	0,36
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 422	14,3	0,68
MRC Pontiac	73	0,7	0,03
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	117	1,2	0,05
MRC Antoine-Labelle	294	2,9	0,15
MRC Le Haut-Saint-Maurice	137	1,4	0,06
Total	9 968	100,0	4,81

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 61,1 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	27 154	38,9
Ne résidant pas chez leurs parents	42 644	60,1
Total	69 798	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 65,7 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 29,5 % pour deux et 4,8 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2002-2003

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	45 823	65,7
2	20 617	29,5
3	3 057	4,4
4 et plus	301	0,4
Total	69 798	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 63,6 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 68,2 %, 14,1 % et 17,7 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2002-2003

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	5 810	16 099	2 138	24 047
2 (mère et père)	3 521	28 899	9 516	41 936
Total	9 331	44 998	11 654	65 983

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 3 815 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (68,9 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 18 779 familles regroupant 30 618 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2002-2003

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	41 606	68,9
1	10 633	17,6
2	5 532	9,2
3 et plus	2 614	4,3
Total	60 385	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,9 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (31,1 %), 9,6 % sont chefs de famille monoparentale et 21,5 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2002-2003

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	35 342	58,5
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	5 812	9,6
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	6 264	10,4
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	12 967	21,5
Total	60 385	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 43,9 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 24,9 %; parmi ces derniers, 10,4 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (31,1 %), ils comprennent 14,5 % de personnes mariées, 7,0 % de personnes vivant maritalement et 9,6 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 6 252 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 549 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université.

Les 4 703 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 706 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,8 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2002-2003

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	6 252	10,4
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	8 735	14,5
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 600	4,3
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 232	7,0
Sont chefs de famille monoparentale	5 812	9,6
Sont parents naturels ou adoptifs	949	1,6
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 437	15,6
Ont accumulé 90 unités de premier cycle à l'université (sans diplôme)	3 106	5,1
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	14 009	23,2
Sont orphelines ou orphelins	442	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	2 885	4,8
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 577	2,6
Autres	349	0,6
Total	60 385	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 95 811 bénéficiaires d'un prêt, soit 76,5 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 352 $. La contribution moyenne de ces bénéficiaires a été réduite de 317 $ (11,9 %) depuis 2000-2001 bien que le revenu d'emploi moyen des bénéficiaires soit haussé de 4 144 $ à 4 888 $ (17,9 %) entre 2000-2001 et 2002-2003. C'est le résultat de l'application des mesures récurrentes de réduction de la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant instaurées en 2001-2002.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 552 $, tandis qu'elle est de 2 039 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 2 793 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2002-2003

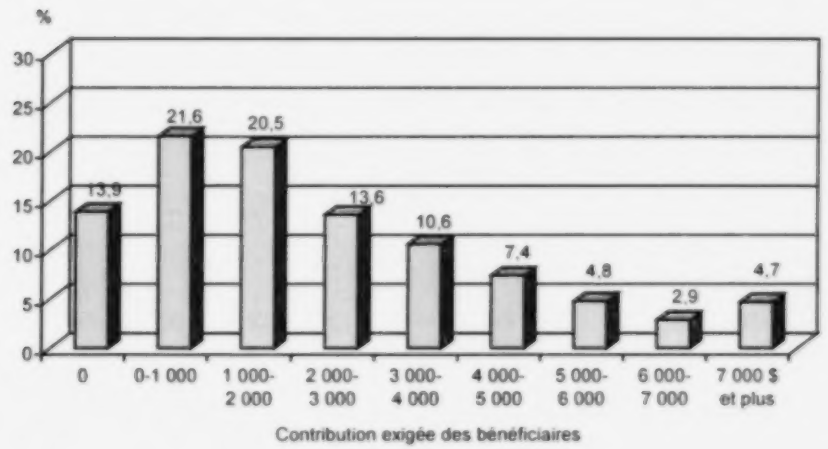

TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2002-2003

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	2 831	19,9	3 337	10,2	7 169	14,7	13 337	13,9
1 – 1 000 $	4 413	31,1	9 127	27,9	7 172	14,7	20 712	21,6
1 001 – 2 000 $	3 008	21,2	7 402	22,6	9 223	18,9	19 633	20,5
2 001 – 3 000 $	1 609	11,3	5 033	15,4	6 349	13,0	12 991	13,6
3 001 – 4 000 $	959	6,8	3 300	10,1	5 928	12,1	10 187	10,6
4 001 – 5 000 $	567	4,0	2 013	6,2	4 553	9,3	7 133	7,4
5 001 – 6 000 $	335	2,4	1 126	3,4	3 127	6,4	4 588	4,8
6 001 – 7 000 $	195	1,4	603	1,8	1 956	4,0	2 754	2,9
7 001 $ et plus	276	1,9	769	2,4	3 431	7,0	4 476	4,7
Total	14 193	100,0	32 710	100,0	48 908	100,0	95 811	100,0
Contribution moyenne ($)	1 552		2 039		2 793		2 352	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $. Par la suite, en 2001-2002, cette contribution a été réduite de 10 %.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (44,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 843 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (55,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 614 $ comparativement à 3 230 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Pour l'ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents, la contribution calculée pour ces derniers (prise en considération lors du calcul de l'aide) est en moyenne de 2 167 $ en 2002-2003, ce qui équivaut à une baisse de 161 $ par rapport à 2000-2001. Cette baisse s'est produite alors que les revenus moyens des parents se sont accrus et sont passés, entre 2000-2001 et 2002-2003, de 35 568 $ à 36 214 $ (hausse de 646 $). Cette hausse des revenus aurait normalement entraîné une augmentation moyenne de 82 $ de la contribution des parents.

Par conséquent, et ce, en raison de l'application de mesures récurrentes de réduction de la contribution des parents en 2001-2002, la contribution moyenne de ceux-ci a véritablement diminué de 243 $ (161 $ + 82 $), ce qui correspond à une baisse de 10,4 % par rapport à 2000-2001 (2 328 $).

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2002-2003

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	38 716	55,5	3 230	1 614
Prêt et bourse	31 082	44,5	843	843
Total	69 798	100,0	2 167	1 271

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 271 $, soit 624 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 682 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 167 $: elle s'élève à 1 717 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 453 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 896 $ (41,3 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2002-2003

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
			Contribution calculée moyenne	Contribution exigée moyenne		Contribution calculée moyenne	Contribution exigée moyenne
		N	$	$	N	$	$
20 000 $ et moins	1	6 631	—	—	10 093	—	—
	2	1 814	—	—	1 540	—	—
	3 et plus	415	—	—	208	—	—
		8 860	—	—	11 841	—	—
20 001–30 000 $	1	3 125	451	267	3 857	440	406
	2	1 026	136	74	1 320	130	122
	3 et plus	143	28	20	144	98	21
		4 294	362	216	5 321	354	327
30 001–40 000 $	1	3 002	1 819	885	4 229	1 840	1 632
	2	1 042	788	443	1 632	773	720
	3 et plus	166	368	210	208	432	393
		4 210	1 507	751	6 069	1 504	1 344
40 001–50 000 $	1	2 510	3 341	1 126	3 682	3 456	2 871
	2	1 026	1 704	789	1 654	1 591	1 474
	3 et plus	158	1 034	617	222	906	865
		3 694	2 787	1 009	5 558	2 799	2 375
50 001–60 000 $	1	1 884	4 926	1 357	3 190	5 089	3 596
	2	961	2 412	965	1 604	2 487	2 232
	3 et plus	163	1 494	713	222	1 524	1 425
		3 008	3 937	1 197	5 016	4 099	3 064
60 001 $ et plus	1	1 056	6 922	2 414	3 862	7 829	4 049
	2	1 632	4 512	1 220	4 239	5 408	3 468
	3 et plus	388	3 177	821	738	4 280	2 865
		3 076	5 171	1 538	8 839	6 372	3 672
Total		2 714	1 717	596	42 644	2 453	1 682
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 69 798		Contribution calculée moyenne : 2 167 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 271 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 49,7 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 925 $.

Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2002-2003

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	15 461	49,7
1–1 000 $	5 461	17,6
1 001–2 000 $	4 221	13,6
2 001–3 000 $	2 872	9,2
3 001–4 000 $	1 754	5,6
4 001–5 000 $	898	2,9
5 001–6 000 $	269	0,9
6 001–7 000 $	68	0,2
7 001 $ et plus	78	0,3
Total	31 082	100,0
Contribution moyenne : 925 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2002-2003

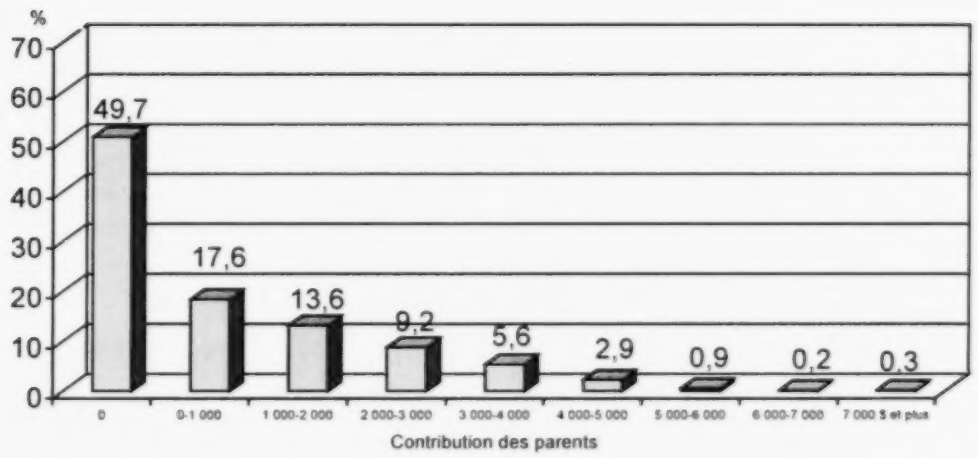

En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,5 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 656 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2002-2003

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	616	74
100 001–150 000 $	1 565	393
150 001–200 000 $	665	790
200 001–250 000 $	397	832
250 001–300 000 $	263	1 035
300 000 $ et plus	282	1 992
Total	3 888	656

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $. En 2001-2002, une des mesures récurrentes instaurées a de nouveau réduit cette contribution de 10 %.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 69,7 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 756 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	13 406	69,7
1–1 000 $	1 862	9,7
1 001–2 000 $	1 305	6,8
2 001–3 000 $	906	4,7
3 001–4 000 $	617	3,2
4 001–5 000 $	413	2,1
5 001–6 000 $	255	1,3
6 001–7 000 $	176	0,9
7 001 $ et plus	291	1,5
Total	19 231	100,0
Contribution moyenne : 756 $		

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

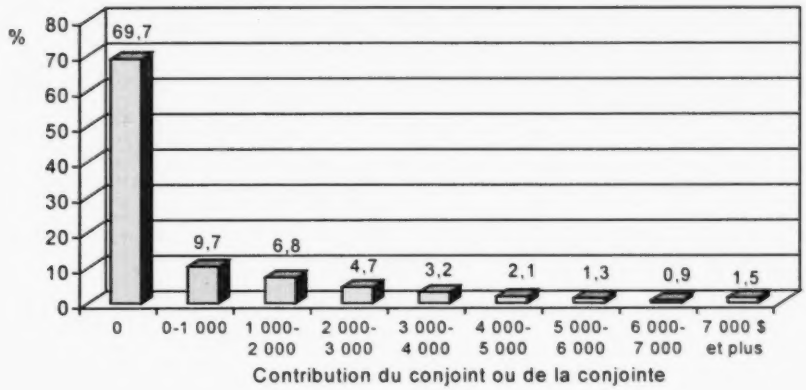

G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2003, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 137 870 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,026 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 438 $. De fait, du 1er avril 2002 au 31 mars 2003, le gouvernement a payé 39,4 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 390 007 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 1,963 milliards de dollars, soit 5 034 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,035 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 45,5 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2002-2003 des rachats de créances équivalant à 129,0 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 10 262 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 7,7 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 20 135 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 66,2 millions de dollars, dont 45,6 millions sont associés aux prêts et 20,6 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 56 239 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2002, le 1er décembre 2002, le 1er janvier 2003 ou le 1er mars 2003. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 8 195 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	7 986	2 195	7 870	505	4 648	782	66	145	24 197
5 001–10 000 $	1 656	552	4 785	1 655	4 498	1 080	84	218	14 528
10 001–15 000 $	637	104	1 874	1 096	3 691	807	96	198	8 503
15 001 $ et plus	400	15	947	1 067	3 864	1 887	436	395	9 011
Total	10 679	2 866	15 476	4 323	16 701	4 556	682	956	56 239
Montant de la dette d'études ($)	4 460	3 672	6 094	11 152	10 170	13 741	18 700	15 678	8 195

Les données montrent que 43,0 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 25,8 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 15,1 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 16,0 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 460 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 3 672 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 6 094 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 11 152 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 10 170 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 13 741 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 18 700 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 15 678 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (51,4 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 862 $, alors que 48,6 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 13 663 $.

Au deuxième cycle, on observe que 40,0 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 796 $; 19,3 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 13 372 $ et 40,7 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 20 730 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 22,5 % et ont une dette moyenne de 8 137 $; 14,1 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 15 051 $; 8,1 % le sont depuis le premier cycle (6,3 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 21 275 $ et 1,7 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 12 718 $); enfin, 46,6 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 41,9 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 25 560 $ et 4,7 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 21 263 $.

TABLEAU 25

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2002-2003

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	8 577	6 862	—	4,7	—	—
	8 124	13 663	4,2	6,0	—	—
2e cycle	1 821	6 796	—	—	3,8	—
	879	13 372	—	4,5	3,6	—
	106	11 115	2,3	—	4,7	—
	1 750	21 312	3,8	6,6	4,5	—
3e cycle	160	8 137	—	—	—	5,3
	96	15 051	—	—	4,3	5,1
	12	17 516	—	4,8	—	5,8
	43	21 275	—	4,0	4,5	5,5
	53	16 804	2,5	—	—	9,8
	103	21 697	2,5	—	4,5	8,4
	32	21 263	3,6	5,6	—	6,9
	183	27 735	3,0	5,3	4,9	6,8
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	21 939					

ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1998-1999 À 2002-2003

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 177 558 à 150 575, ce qui constitue une diminution globale de 15,2 % par rapport à 1998-1999. Ce taux de diminution est moindre que le taux de diminution du taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 15,6 % à 12,5 % pendant la même période (soit une réduction de 19,9 %). La baisse globale du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 19 567 (réduction de 13,1 %), passant de 149 750 en 1998-1999 à 130 183 en 2002-2003. Cette diminution est donc inférieure à celle du nombre de demandes d'aide (réduction de 15,2 %).

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 10,3 %, passant de 18 869 à 16 925 (variation de - 1 944) à la suite d'une diminution de 2 772 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement collégial, le nombre de bénéficiaires a diminué de 26,9 %, passant de 66 731 à 48 800 (variation de - 17 931), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 22 471. À l'enseignement universitaire, le nombre de bénéficiaires s'est haussé de 0,5 %, passant de 64 150 à 64 458 (variation de + 308), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 1 740.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite pendant que le nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein a aussi globalement diminué (variation de – 10,3 % contre –9,4 %). Pour ce qui est de l'enseignement collégial, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (variation de – 26,9 % contre – 5,9 %). Pour ce qui est de l'enseignement universitaire, l'augmentation diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite pendant que le nombre d'inscriptions à temps plein a globalement augmenté (variation de + 0,5 % contre + 6,4 %).

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	70 956	62 519	64 102	70 690	64 262
• Enseignement postsecondaire	316 128	315 557	312 109	314 770	322 904
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	22 900	22 605	19 636	19 496	20 128
• Enseignement postsecondaire	154 658	141 848	131 657	130 054	130 447
Total	177 558	164 453	151 293	149 550	150 575

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de demandes de bourse	109 453	91 690[5]	83 176	88 087	95 798
Aide globale					
• Prêts (M$)	484,6	410,4	330,8	338,6	345,2
• Bourses (M$)	190,0	175,9	201,8	254,0	292,4
Total	674,6	586,3	532,6	592,6	637,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	18 869	18 918	16 380	16 251	16 925
• Enseignement postsecondaire	130 881	121 260	112 005	111 517	113 258
Total	149 750	140 178	128 385	127 768	130 183
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	90 700	85 535	71 439	60 312	55 901
• Prêt moyen ($)	3 108	2 679	2 491	2 554	2 517
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	59 050	54 643	56 946	67 456	74 282
• Prêt moyen ($)	3 433	3 317	2 684	2 736	2 753
• Bourse moyenne ($)	3 218	3 219	3 544[6]	3 766	3 936
• Aide totale moyenne ($)	6 651	6 536	6 228[6]	6 502	6 690
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	39,4 %	39,0 %	41,4 %	52,8 %	57,1 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	56 443	52 608	54 506	64 522	71 070
• Prêt moyen ($)	3 176	3 171	2 502	2 547	2 564
• Bourse moyenne ($)	3 228	3 237	3 569	3 798	3 971
• Aide totale moyenne ($)	6 404	6 408	6 071	6 345	6 535
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	2 607	2 035	2 440	2 934	3 212
• Prêt moyen	8 991	7 082	6 731	6 897	6 950
• Bourse moyenne	3 004	2 769	3 005	3 057	3 160
• Aide totale moyenne ($)	11 995	9 851	9 736	9 954	10 110

Quant au nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, il a d'abord diminué de 59 050 à 54 643 entre 1998-1999 et 1999-2000 (baisse de 4 407, soit 7,5 %) pendant que le nombre de demandes de bourse a diminué plus rapidement (baisse de 17 763, soit 16,2 %). Pendant cette période, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a notamment été réduit de 4 100 personnes en raison de la limitation de l'accès à une aide sous forme de prêt seulement pour des études poursuivies dans un collège privé non subventionné.

Par contre, entre 1999-2000 et 2000-2001, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse s'est accru de 2 303 personnes (hausse de 4,2 %) pendant que le nombre de demandes de bourse a diminué de 8 514 (baisse de 9,3 %). Ceci s'est produit en raison de la diminution approximative de 25 % du montant de prêt maximal.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement, ce qui a contribué à réduire plus fortement de près de 5 000 le nombre de demandes de bourse en 2002-2003.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues (en vertu de la réduction de 25 p. 100 du montant de prêt maximal) en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce, pour un montant moyen total de 270 $.

Par la suite, entre 2000-2001 et 2001-2002, le nombre de bénéficiaires de prêts et bourses a poursuivi son augmentation de 10 510 personnes (hausse de 18,5 %) suite à une hausse de 4 911 demandes de bourse (hausse de 5,9 %). Ce taux d'augmentation supérieur du nombre de bénéficiaires de prêts et de bourses est notamment associé à l'effet de mesures introduites en 2001-2002 visant des réductions importantes des montants demandés de contribution financière aux étudiantes et aux étudiants ainsi que de leurs tiers (parents ou conjoint) ainsi que de l'exemption de la considération d'une contribution des parents en raison de l'obtention de 90 unités d'études à l'université. Également, on a observé en 2001-2002 une hausse du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse pour des personnes poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

En fin de période, entre 2001-2002 et 2002-2003, le nombre de bénéficiaires de prêts et de bourses a de nouveau augmenté de 6 826 (hausse de 10,1 %) pendant que le nombre de demandes de bourse s'est accru de 7 711 (hausse de 8,8 %). Ce taux d'augmentation supérieur du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est notamment associé à la continuité du changement de profil de la clientèle étudiante qui présente une demande de bourse, à savoir plus d'étudiants exemptés de la contribution parentale, plus d'étudiants ne demeurant pas chez leurs parents durant les études et plus d'étudiants poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

Cette hausse globale du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse entre 1998-1999 et 2002-2003 (de 59 050 à 74 282) combinée à l'instauration de mesures plus généreuses en ce qui a trait à l'aide sous forme de bourse, a modifié la composition de l'aide totale attribuée aux bénéficiaires.

L'aide totale a globalement diminué de 674,6 à 637,6 millions de dollars (baisse de 5,5 %). Cette diminution est inférieure comparativement à celle des bénéficiaires (baisse de 13,1 %). Il faut souligner que le montant de bourses a globalement augmenté de 190,0 millions de dollars à 292,4 millions de dollars (hausse de 102,4 millions de dollars). Alors la diminution du montant d'aide s'est donc réalisée au niveau de l'aide sous forme de prêt.

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 484,6 millions de dollars en 1998-1999 à 345,2 millions de dollars en 2002-2003; la baisse est donc de 139,4 millions de dollars (baisse de 28,8 %). La diminution plus importante du montant des prêts par rapport à celle du nombre de bénéficiaires (soit 15,7 % de plus de diminution) est due à deux facteurs majeurs qui ont successivement eu pour effet de réduire de façon plus importante le montant des prêts accordés depuis 1998-1999. Ces deux facteurs consistent en des mesures qui ont été adoptées afin de limiter l'endettement étudiant.

En 1999-2000, le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes ne sont pas subventionnés a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de dollars de plus, réduisant par le fait même le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Par la suite, en 2000-2001, le prêt maximal accordé aux étudiantes et aux étudiants a été réduit approximativement de 25 %, permettant à celles-ci et à ceux-ci d'avoir accès à une plus grande part d'aide sous forme de bourse. Mais ceci a également eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts. Ces deux mesures ont globalement réduit le montant des prêts d'un montant de 79 millions de dollars, soit effectivement 16,3 % du montant des prêts accordés en 1998-1999.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 190,0 à 292,4 millions de dollars entre 1998-1999 et 2002-2003, ce qui équivaut à une hausse de 102,4 millions de dollars (variation de + 53,4 %). Celle-ci est notamment supérieure à la variation observée sur cette période du nombre de bénéficiaires d'une bourse qui est passé de 59 050 à 74 282 (variation de + 25,8 %). Et à souligner que ces hausses de montant des bourses et de nombre de bénéficiaires d'une bourse se sont produites alors que, sur cette période, le nombre de demandes de bourse a globalement diminué de 109 453 à 95 798 (variation de - 12,5 %).

Au début de la période, en 1999-2000, le montant des bourses a diminué de 14,1 millions de dollars à la suite de la limitation de l'aide sous forme de prêts seulement aux élèves des collèges non subventionnés. Par la suite, le montant des bourses a régulièrement augmenté pour une hausse globale de 116,5 millions de dollars jusqu'en 2002-2003.

Les principaux facteurs qui ont concouru à cette hausse régulière du montant des bourses entre 1999-2000 et 2002-2003 sont des indexations des dépenses admises (pour un montant de 29 millions de dollars), des mesures de bonification du programme telles la réduction de 25 % du prêt maximal et les réductions des contributions de l'étudiant et de ses tiers (pour un montant de 65 millions de dollars), des changements de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse, telles de plus grandes proportions d'étudiantes et d'étudiants qui ne résident pas chez leurs parents durant les études, sans contribution parentale ou aux études les trois trimestres de l'année (pour un montant de 12,5 millions de dollars) et, en dernier lieu, une hausse nette du nombre de demandes de bourse (pour un montant de 10 millions de dollars). Ce nombre avait diminué de 8 514 entre 1999-2000 et 2000-2001 et a par la suite augmenté les deux dernières années, en 2001-2002 et 2002-2003, d'un nombre global de 12 622 demandes de bourse.

Les mesures de bonification du programme ainsi que les changements observés de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse ont principalement contribué à modifier le profil du type de bénéficiaires d'une aide. En ce qui concerne ce profil, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 39,4 % à 57,1 %.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle s'est maintenue, ayant varié entre 1998-1999 et 2002-2003 de 6 651 $ à 6 690 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a varié pendant la période, passant de 8 697 $ à 8 987 $. Le tableau 27 en témoigne. Il faut souligner que l'aide moyenne des bénéficiaires d'une bourse n'a pas augmenté, telle que la moyenne de leurs dépenses admises puisque leur contribution exigée a augmenté de 338 $ (hausse de 18,5 %, soit de 1 822 $ à 2 160 $) à la suite d'une augmentation moyenne de leurs revenus d'emploi de 1 653 $ (hausse de 76,7 %, soit de 2 154 $ à 3 807 $).

De plus, on remarque (tableau 26) que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourses entre 1998-1999 et 2002-2003 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés. On note qu'en 2002-2003, la proportion de bourses dans l'aide moyenne de ces bénéficiaires d'une bourse (60,7 %) est supérieure à celle affichée en 1998-1999 (50,4 %).

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 505	4 183 [7]	4 149	4 638	4 898
• Croissance relative (%)	100,0	92,9	92,1	103,0	108,7
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 772	7 809	8 006	8 199	8 355
• Croissance relative (%)	100,0	100,5	103,0	105,5	107,5
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	6 651	6 536	6 228 [8]	6 502	6 690
• Croissance relative (%)	100,0	98,3	93,6	97,8	100,6
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	8 697	8 632	8 610	8 791	8 987
• Croissance relative (%)	100,0	99,3	99,0	101,1	103,3

7. La limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés à des prêts seulement de 3 100 $ par trimestre d'études est la mesure majeure qui a affectée l'aide totale depuis 1998-1999 soit de 47 millions de dollars. L'aide moyenne aux bénéficiaires a été ainsi affectée de 380 $.

8. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $ selon la croissance de leurs revenus bruts moyens respectifs.

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de demandes d'aide :	177 758	164 453	151 293	149 550	150 575
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	15,6	14,7	11,8	12,5	12,5

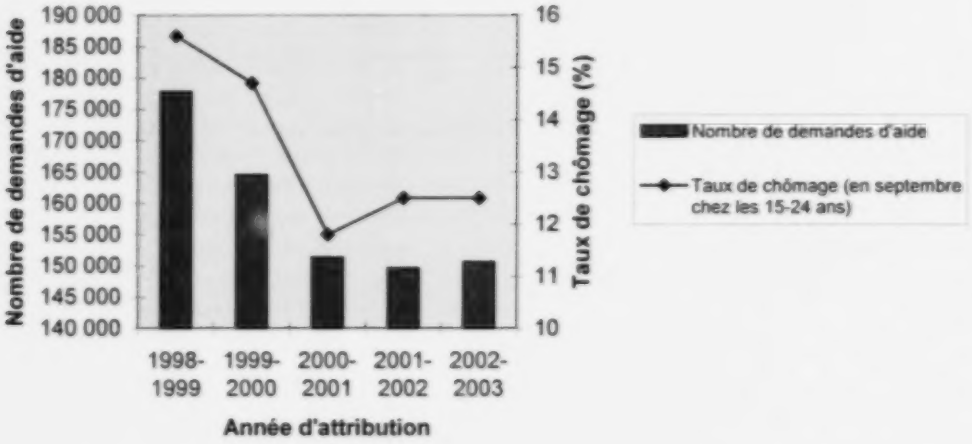

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Prêt et bourse :	100	98,3	93,6	97,8	100,6
Dépenses admises (%) :	100	99,3	99,0	101,1	103,3

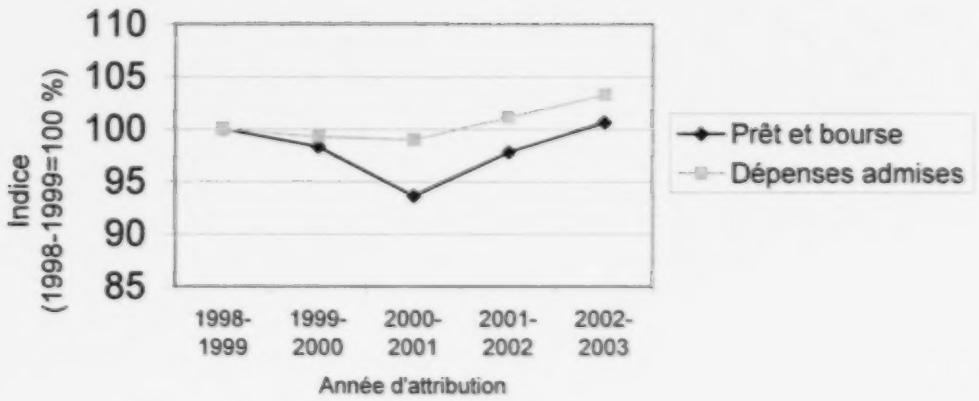

2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1997-1998 et 2002-2003, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide pendant le maintien global du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrites ou inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse supérieure du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1998-1999 et 2002-2003 de 1,8 % passant de 23,0 % à 21,2 %, alors qu'il a diminué de 4,9 % à l'enseignement postsecondaire soit de 34,6 % à 29,7 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 5,8 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 29,0 % à 23,2 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 7,1 % étant passé de 34,7 % à 27,6 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 42,0 % à 35,4 % au 1er cycle (diminution de 6,6 %), et de 22,8 % à 17,7 % au 3^{e} cycle (diminution de 5,1 %) fait particulier à souligner, le taux de participation a plutôt augmenté de 46,7 % à 53,2 %au 2^{e} cycle.

TABLEAU 28
Évolution du taux de participation[10] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	70 956	62 519	64 102	70 690	64 262
• Nombre de bénéficiaires	16 331	15 599	13 918	13 311	13 653
• Taux de participation (%)	23,0	25,0	21,7	18,8	21,2
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	167 191	162 802	159 615	158 226	157 710
• Nombre de bénéficiaires	48 553	43 424	39 103	37 307	36 565
• Taux de participation (%)	29,0	26,7	24,5	23,6	23,2
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	15 273	15 512	15 099	14 537	14 056
• Nombre de bénéficiaires	5 303	4 721	4 222	4 112	3 877
• Taux de participation (%)	34,7	30,4	28,0	28,3	27,6
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	108 524	111 625	113 600	117 203	123 847
• Nombre de bénéficiaires	45 577	43 553	40 863	41 330	43 820
• Taux de participation (%)	42,0	39,0	36,0	35,3	35,4
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	17 399	17 948	16 204	17 164	19 081
• Nombre de bénéficiaires	8 129	7 999	7 947	8 695	10 151
• Taux de participation (%)	46,7	44,6	49,0	49,4	53,2
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	7 741	7 670	7 591	7 640	8 210
• Nombre de bénéficiaires	1 762	1 486	1 357	1 281	1 451
• Taux de participation (%)	22,8	19,4	17,9	16,8	17,7
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	316 128	315 557	312 109	314 770	322 904
• Nombre de bénéficiaires	109 324	101 183	93 492	92 725	95 864
• Taux de participation (%)	34,6	32,1	30,0	29,5	29,7

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1998-1999 et 2002-2003, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et de ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée d'année en année, et que celle-ci a même augmenté de 8,4 % en cinq ans (de 48,4 % à 56,8 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 43,4 % à 38,7 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt aux 2e cycle, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, s'est accrue entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 15,4 % à 19,2 % et ce pendant que les proportions de bénéficiaires aux 1e et 3e cycles ont diminué respectivement de 81,3 % à 78,1 % et de 3,3 % à 2,7 %.

10. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1998-1999 à 2002-2003

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
• Nombre	56 824	51 671	46 329	44 863	43 850
• Pourcentage	43,4	42,6	41,3	40,2	38,7
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	9 907	8 263	7 921	6 684	4 950
• Pourcentage	7,6	6,8	7,1	6,0	4,4
Enseignement universitaire					
• Nombre	63 311	60 657	57 545	59 788	64 335
• Pourcentage	48,4	50,0	51,4	53,6	56,8
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	839	669	210	182	123
• Pourcentage	0,6	0,6	0,2	0,2	0,1
Nombre global de bénéficiaires	130 881	121 260	112 005	111 517	113 258

TABLEAU 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1998-1999 à 2002-2003

Cycles d'études universitaires	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
1er cycle					
• Nombre	51 514	49 226	46 200	47 462	50 236
• Pourcentage	81,3	81,2	80,3	79,4	78,1
2e cycle					
• Nombre	9 724	9 684	9 753	10 805	12 354
• Pourcentage	15,4	16,0	16,9	18,1	19,2
3e cycle					
• Nombre	2 073	1 747	1 592	1 521	1 745
• Pourcentage	3,3	2,8	2,8	2,5	2,7
Nombre global de bénéficiaires	63 311	60 657	57 545	59 788	64 335

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1998-1999 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une réduction globale de 8,4 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 62,1 % à 53,7 %). On observe également une augmentation globale de 4,7 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents durant leurs études (de 71,4 % à 76,1 %).

On remarque cependant, en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires touche uniquement les deux catégories d'étudiantes et d'étudiants sans contribution des parents (qu'ils résident ou non chez leur parents). L'augmentation est cependant plus prononcée chez les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, leur pourcentage s'étant accru de 7,5 %, passant de 35,8 % à 43,3 %.

TABLEAU 31

Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1998-1999 à 2002-2003

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	39 628	35 688	31 297	29 242	27 154
• Pourcentage	26,5	25,5	24,4	22,9	20,9
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	53 372	50 028	46 077	43 918	42 644
• Pourcentage	35,6	35,7	35,9	34,4	32,8
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	3 189	3 294	3 236	3 791	3 979
• Pourcentage	2,1	2,3	2,5	3,0	3,1
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	53 561	51 168	47 775	50 817	56 406
• Pourcentage	35,8	36,5	37,2	39,7	43,3
Nombre global de bénéficiaires	149 750	140 178	128 385	127 768	130 183
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,50	2,59	2,72	2,87	3,8
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,61	0,63	0,66	0,75	0,87

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement que la situation correspondant à la plus grande proportion de bénéficiaires est celle des bénéficiaires ayant des enfants à leur charge. Ces personnes représentent 31,1 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2002-2003, comparativement à 34,1 % en 1998-1999.

D'autre part, on note depuis 2001-2002 une augmentation de 2,6 % de la proportion des bénéficiaires dont la contribution des parents n'est pas exigée en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 18,3 % à 20,9 %). Cette augmentation est due à la réintroduction du critère d'exemption de la considération de la contribution des parents lié à l'obtention seule de 90 unités dans un même programme d'études.

Finalement, on note une augmentation de la proportion des bénéficiaires qui peuvent être exemptés de la considération de la contribution parentale seulement en raison du fait qu'ils poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle à l'université. Cette proportion est passée de 2,2 % en 1998-1999 à 4,8 % en 2002-2003.

TABLEAU 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1998-1999 à 2002-2003

Situation des bénéficiaires	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	5 724	5 203	5 031	5 402	6 252
• Pourcentage	10,1	9,6	9,9	9,9	10,4
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	8 437	7 853	7 113	7 633	8 735
• Pourcentage	14,9	14,4	13,9	14,0	14,5
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	3 580	3 121	2 771	2 743	2 600
• Pourcentage	6,3	5,7	5,4	5,0	4,3
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 334	4 334	4 092	3 968	4 232
• Pourcentage	7,6	8,0	8,0	7,3	7,0
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	6 614	6 761	5 817	5 500	5 812
• Pourcentage	11,6	12,4	11,4	10,1	9,6
Sont parents biologiques ou adoptifs					
• Nombre	1 134	1 121	956	910	949
• Pourcentage	2,0	2,1	1,9	1,7	1,6
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de premier cycle à l'université					
• Nombre	10 592	9 929	9 312	11 427[11]	12 543
• Pourcentage	18,7	18,2	18,3	20,9	20,7
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	13 431	12 708	12 321	12 916	14 009
• Pourcentage	23,7	23,3	24,1	23,7	23,2
Sont orphelines ou orphelins					
• Nombre	353	363	367	391	442
• Pourcentage	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université					
• Nombre	1 266	1 385	1 556	2 196	2 885
• Pourcentage	2,2	2,5	3,1	4,0	4,8
Sont retournées ou retournés aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire					
• Nombre	950	1 379	1 352	1 420	1 577
• Pourcentage	1,7	2,5	2,7	2,6	2,6
Autres situations					
• Nombre	335	305	323	102	349
• Pourcentage	0,6	0,6	0,6	0,2	0,6
Nombre global de bénéficiaires	56 750	54 462	51 011	54 608	60 385

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

11. En 2001-2002, on a réintroduit le critère d'exemption de la considération de la contribution parentale lié à l'obtention seule de 90 unités à l'université dans un même programme d'études. On compte 3 106 étudiantes et étudiants (5,1 %) qui se trouvent dans cette situation en 2002-2003.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M $)	1 465,7	1 305,6	1 115,5	1 043,1	1 026,1
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M $)	71,9	63,3	55,4	49,2	45,5
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M $)	1 718,8	1 971,6[12]	2 088,4[12]	2 059,3[12]	1 963,1
Montant global des prêts garantis (M $)	3 256,4	3 340,5	3 259,3	3 151,7	3 034,7
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M $)	70,7	60,3	59,9	48,0	39,4
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	4 527,9	4 996,9	5 421,9	5 755,2	6 045,4
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M $)]	528,5	666,3	756,3	870,7	984,5
• Montant global des prêts échus (M $)	5 056,4	5 663,2	6 178,2	6 625,9	7 029,9
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	10,4	11,8	12,2	13,1	14,0

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1998-1999 à 2002-2003

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	149 216	139 670	127 884	127 204	129 523
Montant global des prêts consentis de l'année (M $)	484,6	410,4	330,8	338,6	345,2
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	71 253	70 724	68 524	59 971	56 239
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	713,2	700,0	640,4	507,7	460,9

12. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1998-1999, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 30,0 % entre 1998-1999 et 2002-2003, soit une diminution de 439,6 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 70,7 à 39,4 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1998-1999 et 2002-2003 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté globalement. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 33,8 % des prêts garantis en 2002-2003 par rapport à 45,0 % en 1998-1999.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1998-1999 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a presque doublé (augmentation de 86,3 %) depuis 1998-1999 passant de 528,5 à 984,5 millions de dollars en capital. Ce montant représente 14,0 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2002-2003 comparativement à 10,4 % en 1998-1999.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

TABLEAU 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	13 460	12 795	15 645	13 665	12 314
Nombre de réclamations remboursées	12 239[13]	10 925	8 167	9 443	10 764
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	1 920	1 221	1 217	1 267	1 127
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M $)	136,2	141,9	100,0	114,4	129,0
Montant moyen remboursé ($)	11 128	12 986	12 248	12 117	11 986
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	18,2	27,0	30,5	38,6	45,6

13. Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

On constate que de 2000-2001 à 2002-2003, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 31,8 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (leur nombre est passé de 8 167 à 10 764). Ce dernier nombre est cependant comparable à celui enregistré en 1999-2000. Quant au montant moyen remboursé, il a plutôt diminué depuis 1999-2000 de 12 986 $ à 11 986 $, ce qui équivaut à une baisse de 7,7 %.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1998-1999 et 2002-2003, passant de 15,6 % à 10,4 %. Ceci étant à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent une hausse marquée de 150,5 % en ce qui concerne les montants recouvrés, qui sont passés de 18,2 à 45,6 millions de dollars entre 1998-1999 et 2002-2003.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé (PRD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois, et ce, pendant les cinq premières années suivant la fin des études. On constate que le nombre de personnes qui en bénéficient est en réduction; il a diminué de 22,7 % en cinq ans, passant de 26 043 à 20 135, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a diminué de 21,1 %, passant de 71 253 à 56 239. Cette baisse de la clientèle bénéficiaire de ce programme s'est produite malgré un élargissement de l'admissibilité au programme en fonction des responsabilités familiales des ex-étudiantes et des ex-étudiants. En effet, le revenu mensuel maximal considéré pour l'admissibilité à ce programme a été haussé en 2001-2002.

TABLEAU 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	26 043	25 121	24 543	22 869	20 135
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	411	329	443	336	382
Montant global de l'aide attribuée (M $)	10,7	8,3	10,9	7,7	7,7

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur ainsi que programme de prêts pour les études à temps partiel (introduit en 2002-2003) et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 36 487 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 38,5 millions de dollars. De ce nombre, 7 940 ont obtenu un prêt et 28 547, une aide financière non remboursable, ce qui représente un montant respectif de 14,8 et de 23,7 millions de dollars. Ainsi 61,6 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 38,4 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ (PRD)

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

Depuis 2001-2002, la clientèle admissible à ce programme a été élargie à la suite de la hausse du revenu mensuel maximal au-delà duquel une ex-étudiante ou un ex-étudiant ne peut bénéficier du programme. Ce revenu tient compte désormais de leurs responsabilités familiales.

TABLEAU 37
Programme de remboursement différé, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	20 135
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	382
Montant global de l'aide attribuée (M $)	7,7

B PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière.

Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 2002-2003, les critères d'admissibilité à ce programme ont été modifiés comme suit :

- L'accès est désormais réservé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.
- Le montant maximal de prêt est réduit de 1 000 $, passant de 3 000 $ à 2 000 $, sauf lorsque le programme d'études auquel l'étudiante ou l'étudiant est inscrit prévoit l'obligation d'utiliser un ordinateur portable.
- Les élèves inscrits à temps plein à la formation préuniversitaire au collégial ou à la formation professionnelle au secondaire (en plus des élèves de la formation technique du collégial et des étudiantes et des étudiants de l'université) sont désormais admissibles au programme.
- Il n'y a plus de critère d'admissibilité lié au nombre d'unités obtenues ou d'heures d'études à temps plein accumulées.

En 2002-2003, 7 059 personnes ont bénéficié du Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 14,0 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,5 millions de dollars, dont 1,2 millions en bourses, a été versé à 9 661 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts sous forme de dépenses admises.

TABLEAU 38
Programme de garantie de prêt
pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	7 059
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 983
Montant global de l'aide attribuée (M $)	14,0

C MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires.

Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

TABLEAU 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2002-2003

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	660	1 146
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 552	4 213
Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,7	4,8

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

TABLEAU 40
Programme de bourses d'été de langues, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	2 984
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 650
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,9

F PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

TABLEAU 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	24
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 401
Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10

G PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des élèves au collégial et des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

TABLEAU 42
Programme études-travail, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	3 023
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 455
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,4

H PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

TABLEAU 43
Programme de remise de dette, 2002-2003

Nombre de bénéficiaires	1 235
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 457
Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,8

I PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Introduit en 2002-2003, le Programme de prêts pour les études à temps partiel s'adresse aux personnes qui poursuivent à la formation professionnelle au secondaire ou au collégial des études à raison d'au moins 76 et d'au plus 179 heures par trimestre. Il s'adresse également aux personnes qui poursuivent des études à l'université à raison d'au moins 6 et d'au plus 12 unités par trimestre.

L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme est attribuée sous forme de prêts et par trimestre. L'aide couvre les frais scolaires ainsi que les frais de garde des enfants, s'il y a lieu. L'admissibilité au Programme est notamment évaluée en fonction des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant et de ses parents ou de sa conjointe ou de son conjoint, s'il y a lieu.

Lorsque la personne est admissible au Programme, l'aide allouée représente le total des frais scolaires ainsi que des frais de garde, s'il y a lieu.

Les intérêts sur les prêts sont à la charge du gouvernement durant la poursuite des études. Dès la fin des études, les intérêts sont à la charge de l'emprunteuse ou de l'emprunteur et celle-ci ou celui-ci doit commencer à rembourser ses prêts six mois plus tard. Toutefois, si des difficultés financières empêchent l'emprunteuse ou l'emprunteur de satisfaire à ses obligations, elle ou il lui est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

Tableau 44
Programme de prêts pour les études à temps partiel

Nombre de bénéficiaires	881
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	857
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,8

J ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1998-1999 À 2002-2003

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le Programme d'études-travail et le Programme de remise de dette.

Tableau 45
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1998-1999 à 2002-2003

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	26 043	25 121	24 543	22 869	20 135
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	10,7	8,3	10,9	7,7	7,7
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	10 442	9 221	7 504	7 986	7 059
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	29,5	25,6	20,6	16,3	14,0
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	534	508	501	564	660
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,2	2,5	2,4	2,9	3,7
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	476	491	812	900	1 146
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,9	2,8	3,6	3,9	4,8
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 844	3 219	3 155	3 038	2 984
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,3	5,6	5,5	5,0	4,9
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	39	24	21	20	24
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,17	0,10	0,09	0,10	0,1
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	—	2 495	2 788	2 562	3 023
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	3,4	4,0	4,0	4,4
Programme de remise de dette[14]					
• Nombre de bénéficiaires	—	847	1 102	1 298	1 235
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	1,2	1,8	2,0	1,8
Programme de prêts pour les études à temps partiel					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	—	881
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	—	—	0,8

14. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

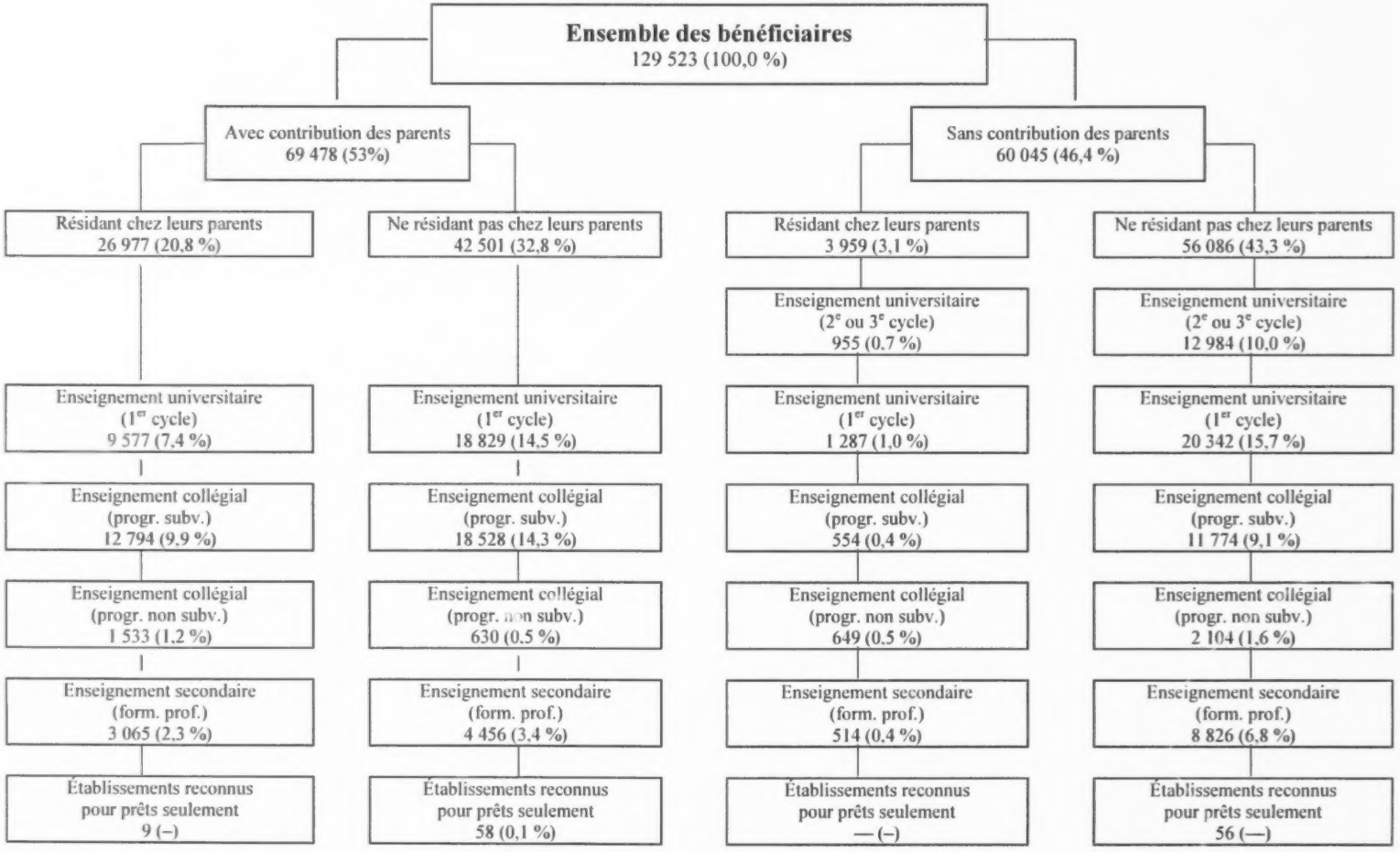

SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003

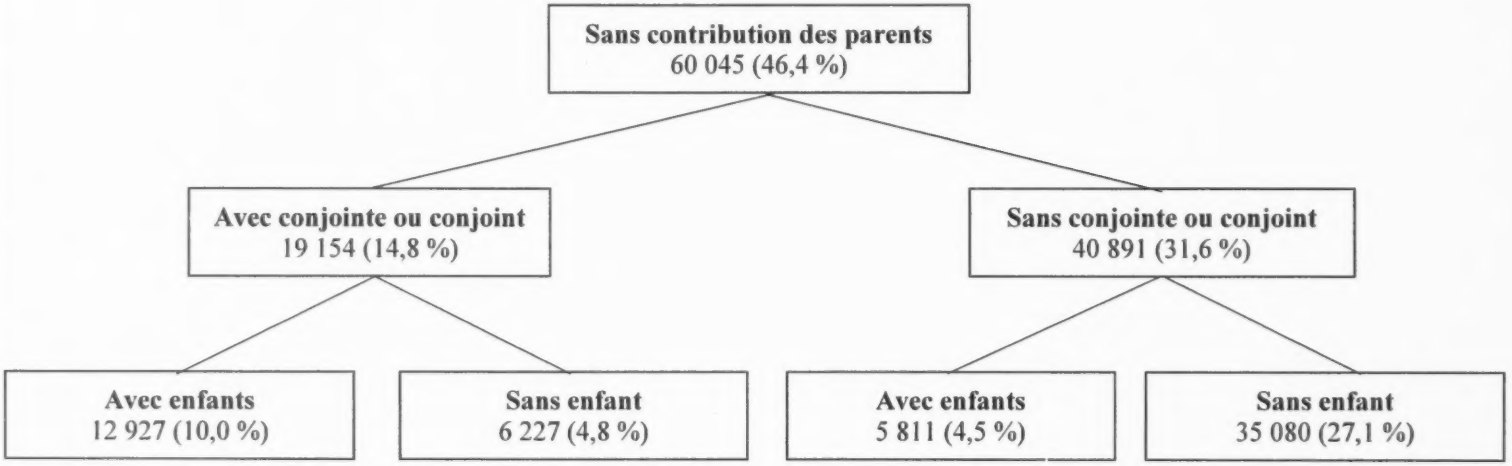

SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2002-2003

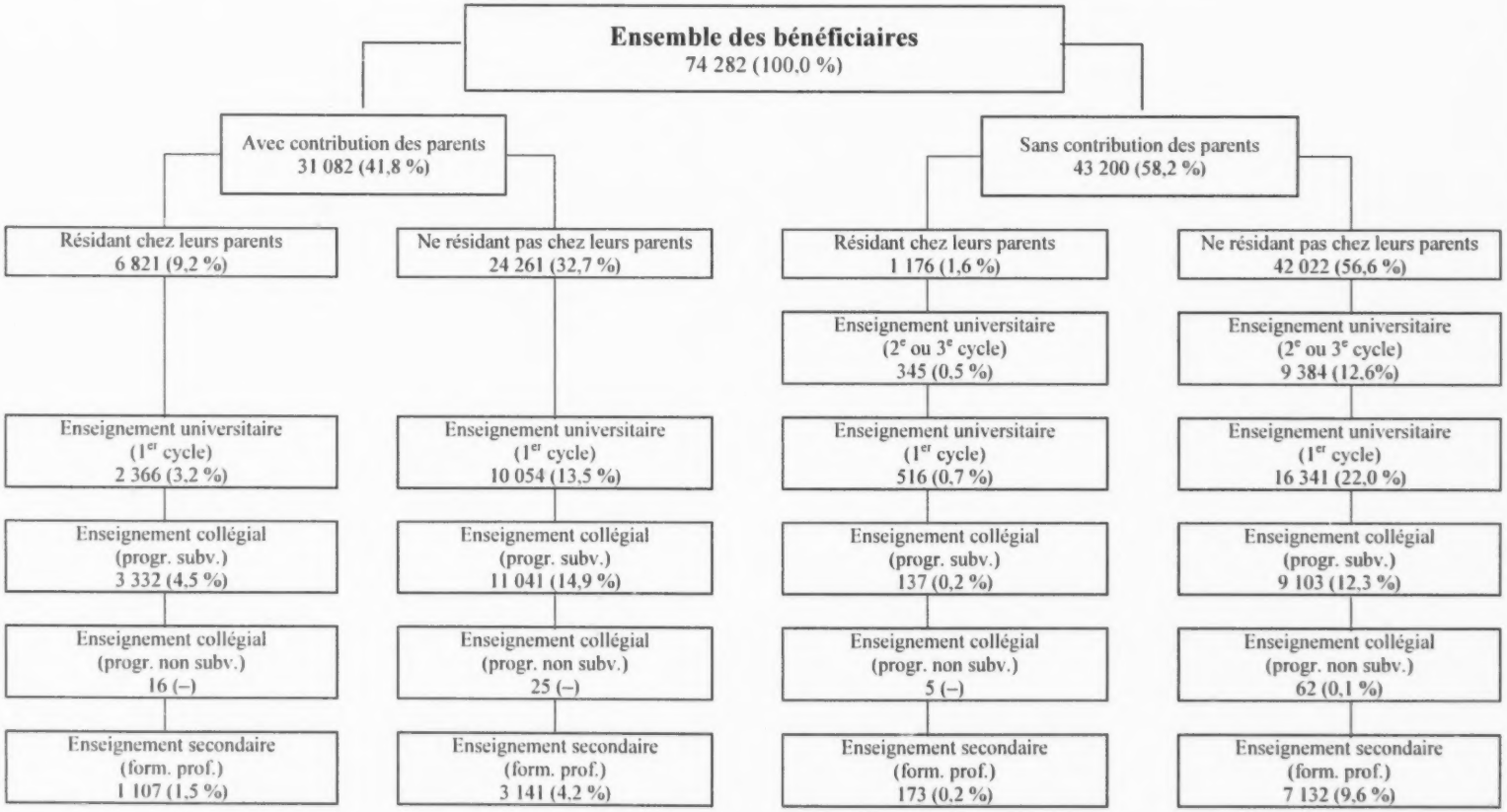

SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2002-2003

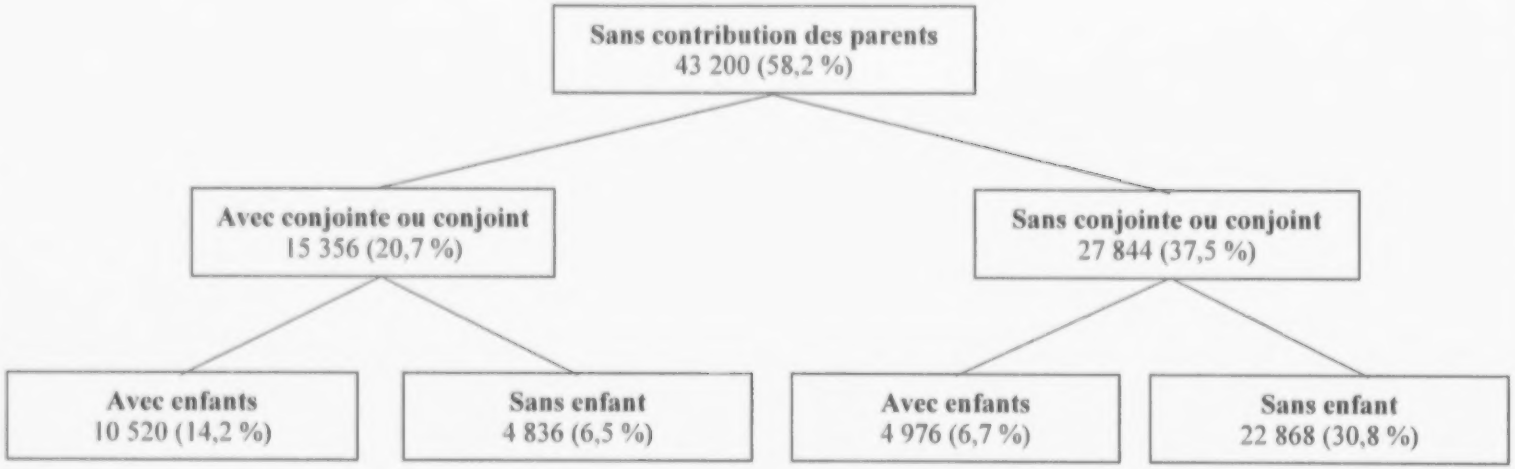

TABLEAU 46

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2002-2003

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	78	0,425	32	0,092	0,517
Colombie-Britannique	122	0,563	60	0,159	0,722
Île-du-Prince-Édouard	13	0,066	8	0,033	0,099
Manitoba	24	0,130	14	0,058	0,188
Nouveau-Brunswick	209	1,131	107	0,279	1,410
Nouvelle-Écosse	112	0,738	60	0,178	0,916
Ontario	2 490	13,233	1 123	3,492	16,725
Saskatchewan	7	0,029	2	0,002	0,031
Terre-Neuve	16	0,088	10	0,036	0,124
Yukon					
Total	**3 071**	**16,404**	**1 416**	**4,331**	**20,735**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	7	0,030	—	—	0,030
Colombie-Britannique	4	0,025	—	—	0,025
Manitoba	—	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—
Ontario	45	0,251	—	—	0,251
Saskatchewan	4	0,022	—	—	0,022
Terre-Neuve	—	—	—	—	—
Total	**60**	**0,328**	**—**	**—**	**0,328**

TABLEAU 46 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2002-2003

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	4	0,013	2	0,015	0,028
Angleterre	95	1,115	58	0,190	1,305
Antilles	1	0,004	—	—	0,004
Australie	5	0,056	2	0,006	0,062
Belgique	13	0,065	7	0,021	0,086
Danemark	4	0,016	1	0,007	0,023
Espagne	8	0,046	6	0,016	0,062
Etats-Unis	198	2,387	96	0,312	2,699
France	126	0,573	78	0,283	0,856
Grèce	1	0,007	—	—	0,007
Hollande	1	0,004	—	—	0,004
Irlande	2	0,014	—	—	0,014
Italie	2	0,022	1	0,004	0,026
Norvège	1	0,004	—	—	0,004
Nouvelle-Zélande	2	0,027	1	0,006	0,033
Pays-Bas	11	0,112	6	0,013	0,125
Suède	5	0,024	1	0,001	0,025
Suisse	11	0,053	9	0,025	0,078
Total	**488**	**4,543**	**275**	**0,905**	**5,448**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Allemagne	1	0,002	—	—	0,002
Australie	1	0,005	—	—	0,005
Angleterre	3	0,019	—	—	0,019
Belgique	5	0,026	—	—	0,026
Etats-Unis	70	0,347	—	—	0,347
France	5	0,028	—	—	0,028
Suisse	9	0,048	—	—	0,048
Total	**94**	**0,475**	**—**	**—**	**0,475**

TABLEAU 47
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2002-2003

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 415	8 893	45	8 928	21 281	28,6
2 001 – 4 000 $	3 519	6 448	29	9 188	19 184	25,8
4 001 – 6 000 $	2 762	6 083	10	9 514	18 369	24,7
6 001 – 8 000 $	1 265	1 492	16	6 417	9 190	12,4
8 001 – 10 000 $	494	605	8	3 557	4 664	6,3
10 001 $ et plus	98	93	0	1 403	1 594	2,1
Total	11 553	23 614	108	39 007	74 282	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 620	3 159	3 286	4 502	3 936	—

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2002-2003

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 164	12 415	200	3 819	7	19 605	15,1
2 001 – 4 000 $	5 213	14 228	1 934	25 181	57	46 613	35,8
4 001 – 6 000 $	2 985	6 985	158	8 898	17	19 043	14,6
6 001 – 8 000 $	2 967	6 816	1 623	9 575	30	21 011	16,1
8 001 – 10 000 $	1 418	2 145	1 010	8 821	12	13 406	10,3
10 001 $ et plus	1 178	1 261	25	8 041	0	10 505	8,1
Total	16 925	43 850	4 950	64 335	123	130 183	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 771	3 813	5 480	5 630	5 256	4 898	—

TABLEAU 49

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2002-2003

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	3 837	16 208	288	1 227	3	21 563	16,6
20 – 24 ans	5 668	16 145	2 273	31 727	12	55 825	42,9
25 – 29 ans	2 879	4 384	1 078	16 306	6	24 653	18,9
30 – 34 ans	1 720	2 057	539	7 007	0	11 323	8,7
35 – 39 ans	1 261	1 259	307	3 555	2	6 384	4,9
40 ans et plus	1 560	3 797	465	4 513	100	10 435	8,0
Total	16 925	43 850	4 950	64 335	123	130 183	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2002-2003

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 775	2.1
Automne	8 646	6.7
Hiver	10 859	8.4
Été et automne	3 923	3.0
Été et hiver	302	0.2
Automne et hiver	90 118	69.2
Été, automne et hiver	13 560	10.4
Total	130 183	100.0

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	26 869	24 289
1 – 1 000 $	5 530	4 825
1 001 – 2 000 $	6 785	5 784
2 001 – 3 000 $	7 258	6 033
3 001 – 4 000 $	6 812	5 498
4 001 – 5 000 $	6 228	4 836
5 001 – 6 000 $	5 562	4 159
6 001 – 7 000 $	4 953	3 529
7 001 – 8 000 $	4 347	3 039
8 001 $ et plus	21 454	12 290
Total	95 798	74 282
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 888	3 803

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2002-2003

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	Enseignement secondaire (form. prof.) N	Enseignement collégial (progr. subv.) N	Enseignement universitaire N	Ensemble des bénéficiaires* N
—	4 832	8 061	13 976	26 869
1 – 1 000 $	905	2 166	2 459	5 530
1 001 – 2 000 $	991	3 198	2 596	6 785
2 001 – 3 000 $	941	3 408	2 909	7 258
3 001 – 4 000 $	841	2 919	3 052	6 812
4 001 – 5 000 $	774	2 477	2 977	6 228
5 001 – 6 000 $	666	1 978	2 918	5 562
6 001 – 7 000 $	600	1 685	2 668	4 953
7 001 – 8 000 $	488	1 420	2 439	4 347
8 001 $ et plus	3 150	5 392	12 912	21 454
Total	14 188	32 704	48 906	95 798
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 743	4 204	5 388	4 888
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 552	2 040	2 793	2 352

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2002-2003

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
	N	Contribution moyenne $	N	Contribution moyenne $
1 – 1 000 $	11 543	230	2 738	—
1 001 – 2 000 $	1 061	1 497	1 380	—
2 001 – 3 000 $	709	2 502	889	—
3 001 – 4 000 $	401	3 511	665	—
4 001 – 5 000 $	237	4 565	558	—
5 001 – 6 000 $	183	5 565	282	666
6 001 – 7 000 $	113	6 488	140	1 585
7 001 – 8 000 $	82	7 456	161	2 707
8 001 $ et plus	179	12 517	824	7 406
Total	14 508	903	7 637	910

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2002-2003

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	20 706	—	14 018	—
20 001 – 30 000 $	9 617	357	5 901	307
30 001 – 40 000 $	10 282	1 505	4 999	1 353
40 001 – 50 000 $	9 252	2 795	3 222	2 383
50 001 – 60 000 $	8 026	4 037	1 615	2 895
60 001 $ et plus	11 915	5 062	1 327	3 602
Total	69 798	2 167	31 082	843
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	36 212	—	24 530

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 55

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2002-2003

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	14 512	—	11 474	—
20 001 – 30 000 $	2 325	803	1 837	789
30 001 – 40 000 $	1 702	2 251	1 246	2 327
40 001 – 50 000 $	911	3 660	541	3 847
50 001 – 60 000 $	459	5 133	199	5 120
60 001 $ et plus	315	8 303	59	5 632
Total	19 231	756	15 356	525
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	13 931	—	11 780

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 56
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	93	0,798	37	0,103	0,901
Aviron Ltée (Institut technique)	521	4,619	259	0,681	5,300
Campus Notre-Dame-de-Foy	39	0,324	17	0,037	0,361
Centre de céramique et paterre Bonsecours Inc.	2	0,004	2	0,012	0,016
Centre de formation professionnelle Édith Serey	7	0,040	5	0,017	0,057
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	30	0,057	27	0,097	0,154
Centre de formation de routiers express inc.	35	0,283	24	0,037	0,320
Compétence Beauté Ltée	50	0,306	32	0,123	0,429
Collège Inter Dec	85	0,447	54	0,213	0,660
Collège Supérieur de Montréal	547	2,368	371	1,306	3,674
CS des Affluents	129	0,214	78	0,266	0,480
CS de L'Amiante	115	0,207	68	0,212	0,419
CS au Coeur-des-Vallées	48	0,087	27	0,080	0,167
CS de la Baie-James	9	0,017	7	0,023	0,040
CS de la Beauce-Etchemin	410	0,688	223	0,682	1,370
CS des Bois-Francs	175	0,316	118	0,471	0,787
CS de la Capitale	997	1,705	674	2,275	3,980
CS Central Québec	20	0,036	12	0,049	0,085
CS de Charlevoix	57	0,097	36	0,101	0,198
CS du Chemin-du-Roy	568	0,996	415	1,360	2,356
CS des Chênes	229	0,408	161	0,551	0,959
CS des Chics-Chocs	62	0,114	49	0,154	0,268
CS de la Côte-du-Sud	145	0,266	83	0,288	0,554
CS des Découvreurs	439	0,810	303	1,162	1,972
CS des Draveurs	96	0,173	71	0,291	0,464
CS Eastern Shores	38	0,073	23	0,094	0,167
CS Eastern Townships	154	0,279	99	0,361	0,640
CS de l'Énergie	167	0,296	99	0,297	0,593
CS English-Montréal	776	1,270	671	3,512	4,782
CS de l'Estuaire	65	0,117	46	0,166	0,283

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS du Fer	61	0,116	34	0,143	0,259
CS du Fleuve-et-des-Lacs	36	0,061	27	0,112	0,173
CS des Grandes-Seigneuries	91	0,141	56	0,189	0,330
CS Harricana	130	0,262	83	0,301	0,563
CS des Hautes-Rivières	131	0,231	88	0,311	0,542
CS des Hauts-Cantons	78	0,157	61	0,227	0,384
CS des Îles	5	0,010	3	0,003	0,013
CS De La Jonquière	412	0,712	285	0,927	1,639
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	470	0,932	350	1,240	2,172
CS du Lac-Abitibi	114	0,196	76	0,282	0,478
CS du Lac-Saint-Jean	310	0,573	236	0,858	1,431
CS du Lac-Témiscamingue	33	0,068	24	0,091	0,159
CS des Laurentides	102	0,180	74	0,296	0,476
CS de Laval	479	0,793	297	0,927	1,720
CS Lester-B.-Pearson	173	0,311	129	0,639	0,950
CS Marguerite-Bourgeoys	601	1,004	442	1,734	2,738
CS Marie-Victorin	258	0,427	160	0,561	0,988
CS de Montréal	1 216	2,000	873	3,258	5,258
CS des Monts-et-Marées	155	0,297	115	0,462	0,759
CS des Navigateurs	476	0,774	297	0,977	1,751
CS New Frontiers	48	0,078	32	0,132	0,210
CS de l'Or-et-des-Bois	77	0,156	58	0,209	0,365
CS des Patriotes	30	0,047	19	0,049	0,096
CS du Pays-des-Bleuets	248	0,430	162	0,592	1,022
CS des Phares	329	0,644	254	0,949	1,593
CS Pierre-Neveu	193	0,302	140	0,523	0,825
CS de la Pointe-de-l'Île	335	0,538	240	0,877	1,415
CS des Portages-de-l'Outaouais	118	0,206	71	0,262	0,468
CS de Portneuf	87	0,138	38	0,106	0,264
CS des Premières-Seigneuries	513	0,843	361	1,173	2,016

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de la Région-de-Sherbrooke	545	0,983	368	1,256	2,239
CS René-Lévesque	168	0,315	111	0,423	0,738
CS de la Riveraine	100	0,201	76	0,345	0,546
CS des Rives-du-Saguenay	468	0,820	337	1,200	2,020
CS de la Rivière-du-Nord	237	0,391	161	0,517	0,908
CS Riverside	5	0,008	4	0,019	0,027
CS de Rouyn-Noranda	175	0,320	137	0,518	0,838
CS des Samares	172	0,321	128	0,447	0,768
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	103	0,165	72	0,248	0,413
CS Sir-Wilfrid-Laurier	22	0,040	15	0,050	0,090
CS de Sorel Tracy	65	0,123	39	0,118	0,241
CS des Sommets	89	0,147	52	0,191	0,338
CS de Saint-Hyacinthe	274	0,470	158	0,554	1,024
CS des Trois-Lacs	77	0,137	31	0,109	0,246
CS du Val-des-Cerfs	100	0,182	62	0,225	0,407
CS de la Vallée-des-Tisserands	53	0,104	37	0,138	0,242
CS Western Québec	57	0,100	53	0,228	0,328
Académie des pompiers	22	0,188	8	0,019	0,207
Académie internationale en soins esthétiques	2	0,013	2	0,006	0,019
Collège d'informatique Marsan	33	0,338	22	0,110	0,448
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	190	0,608	149	0,633	1,241
École nationale de camionnage	27	0,253	21	0,050	0,303
École québécoise du meuble et du bois ouvré	84	0,187	63	0,223	0,410
École du Routier G. C. inc.	125	1,307	78	0,191	1,498
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	66	0,660	54	0,127	0,787
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	106	0,315	85	0,307	0,622
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	71	0,119	49	0,129	0,248

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	494	1,583	350	1,471	3,054
Bishop's University	517	1,433	360	1,900	3,333
Conservatoires d'art dramatique	36	0,095	19	0,079	0,174
Conservatoires de musique	83	0,231	49	0,221	0,452
École des Hautes Études Commerciales	2 655	7,599	1 722	7,718	15,317
École de technologie supérieure de Montréal	1 606	4,168	902	3,725	7,893
École nationale d'administration publique	224	0,738	169	0,853	1,591
École Polytechnique de Montréal	1 755	4,752	1 186	5,172	9,924
Grand Séminaire de Montréal	22	0,065	10	0,053	0,118
Institut Armand-Frappier (INRS)	34	0,120	22	0,066	0,186
Institut catholique de Montréal	4	0,010	2	0,010	0,020
Institut national de la recherche scientifique	70	0,233	40	0,159	0,392
Télé-université	369	1,016	275	1,315	2,331
Université Concordia	6 155	17,459	4 201	22,991	40,450
Université Laval	11 361	30,569	6 551	26,802	57,371
Université de Montréal	10 162	28,305	6 379	29,147	57,452
Université de Sherbrooke	5 411	14,382	3 019	12,280	26,662
Université du Québec à Chicoutimi	1 691	4,404	1 003	4,270	8,674
Université du Québec à Hull	919	2,364	546	2,494	4,858
Université du Québec à Montréal	8 849	24,039	5 443	24,928	48,967
Université du Québec à Rimouski	1 386	3,563	825	3,315	6,878
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	454	1,163	305	1,310	2,473
Université du Québec à Trois-Rivières	3 080	8,289	1 766	7,914	16,203
Université McGill	3 731	10,892	2 504	13,244	24,136

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	19	0,035	7	0,030	0,065
Cégep André-Laurendeau	465	0,884	270	1,006	1,890
Cégep Beauce-Appalaches	722	1,233	304	0,864	2,097
Cégep d'Ahuntsic	1 355	2,513	667	2,000	4,513
Cégep d'Alma	489	0,847	200	0,587	1,434
Cégep de Baie-Comeau	158	0,303	97	0,339	0,642
Cégep de Bois-de-Boulogne	624	1,208	420	1,462	2,670
Cégep de Chicoutimi	856	1,602	476	1,366	2,968
Cégep de Drummondville	626	1,129	330	1,088	2,217
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	279	0,477	125	0,392	0,869
Cégep de la Gaspésie et des Îles	592	1,165	403	1,383	2,598
Cégep de Jonquière	1 398	2,578	755	2,131	4,709
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 059	1,957	608	1,977	3,934
Cégep de Lanaudière	797	1,483	426	1,332	2,815
Cégep de La Pocatière	672	1,271	404	1,264	2,535
Cégep de la Région de l'Amiante	371	0,650	151	0,385	1,035
Cégep de Lévis-Lauzon	1 283	2,452	675	1,890	4,342
Cégep de Limoilou	1 287	2,765	748	2,368	5,133
Cégep de l'Outaouais	507	0,955	266	0,834	1,789
Cégep de Maisonneuve	885	1,620	464	1,309	2,929
Cégep de Matane	330	0,652	227	0,798	1,450
Cégep de Rimouski	1 518	2,939	912	2,846	5,785
Cégep de Rivière-du-Loup	853	1,673	530	1,834	3,507
Cégep de Rosemont	964	1,913	484	2,010	3,923
Cégep de Saint-Jérôme	825	1,620	445	1,374	2,994
Cégep de Saint-Laurent	545	1,076	344	1,309	2,385
Cégep de Sainte-Foy	1 886	3,461	985	2,981	6,442
Cégep de Sept-Îles	139	0,253	84	0,286	0,539
Cégep de Sherbrooke	1 768	3,250	894	2,650	5,900
Cégep de Sorel-Tracy	203	0,386	117	0,358	0,744

TABLEAU 56 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	555	0,959	280	0,785	1,744
Cégep de St-Hyacinthe	659	1,171	328	1,066	2,237
Cégep de Trois-Rivières	1 525	2,822	799	2,374	5,196
Cégep de Valleyfield	278	0,509	142	0,377	0,886
Cégep de Victoriaville	571	1,079	269	0,771	1,850
Cégep du Vieux Montréal	1 462	2,842	831	2,623	5,465
Cégep Édouard-Montpetit	950	1,736	431	1,242	2,978
Cégep François-Xavier Garneau	1 837	3,388	882	2,529	5,917
Cégep John Abbott	526	1,056	319	1,045	2,101
Cégep Lionel Groulx	501	0,897	240	0,698	1,595
Cégep Marie-Victorin	1 113	2,269	780	3,628	5,897
Cégep Montmorency	655	1,255	336	0,945	2,200
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	452	0,834	214	0,634	1,468
Champlain Regional College	571	1,057	277	0,684	1,741
Collège Dawson	875	1,666	516	1,778	3,444
Collège Gérald-Godin	51	0,082	30	0,107	0,189
Collège Héritage	182	0,353	117	0,460	0,813
Collège Shawinigan	517	0,936	244	0,668	1,604
Conservatoires de musique	26	0,043	10	0,018	0,061
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	241	0,512	196	0,799	1,311
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	278	0,551	174	0,522	1,073
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	105	0,196	51	0,128	0,324
Vanier College	821	1,588	495	1,724	3,312

TABLEAU 56 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	578	1,868	273	0,779	2,647
Collège André-Grasset	74	0,321	36	0,101	0,422
Collège Bart	244	1,092	145	0,427	1,519
Collège Centennal	1	0,002	—	—	0,002
Collège d'Affaires Ellis inc.	119	0,487	66	0,257	0,744
Collège Français	23	0,072	11	0,028	0,100
Collège Jean-de-Brébeuf	90	0,337	37	0,047	0,384
Collège Laflèche	627	2,034	335	0,994	3,018
Collège LaSalle	976	0,430	600	2,171	2,601
Collège Marianopolis	123	0,473	54	0,062	0,535
Collège Marie-de-France	5	0,217	3	0,002	0,219
Collège Mérici	514	1,757	225	0,629	2,386
Collège O'Sullivan	397	1,195	240	0,723	1,918
Collège préuniversitaire nouvelles frontières	8	0,024	4	0,010	0,034
Collège Stanislas	11	0,049	8	0,014	0,063
Conservatoire Lassalle	46	0,127	20	0,050	0,177
École commerciale du Cap	155	0,506	104	0,374	0,880
École nationale de l'humour*	27	0,144	5	0,012	0,156
École nationale de théâtre du Canada	58	0,276	38	0,130	0,406
École supérieure de danse du Québec	1	0,001	—	—	—
École de musique Vincent-d'Indy	8	0,034	6	0,013	0,047
Institut d'enregistrement du Canada Enr.	36	0,386	12	0,020	0,406
Institut Teccart inc.	162	0,765	83	0,322	1,087
Le Petit Séminaire de Québec	11	0,028	3	0,008	0,036
Musitechnic services éducatifs inc.*	145	1,443	46	0,112	1,555
Séminaire de Sherbrooke	99	0,273	50	0,147	0,420

* École subventionnée par le ministère de la Culture

TABLEAU 56 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	3	0,007	—	—	0,007
Académie du Savoir (1995) inc.	1	0,003	—	—	0,003
Académie internationale de la mode et du design	758	3,814	11	0,059	3,873
Centre de formation Athéna	18	0,068	—	—	0,068
Chambre immobilière du Grand Montréal	26	0,079	—	—	0,079
CINAC inc.	6	0,031	—	—	0,031
Collège April-Fortier	203	0,894	5	0,015	0,909
Collège Crack inc.	16	0,068	—	—	0,068
Collège de l'Estrie	218	1,284	2	0,012	1,296
Collège Delta	517	2,754	—	—	2,754
Collège de photographie Marsan inc.	113	0,540	2	0,012	0,552
Collège d'informatique Marsan inc.	84	0,479	2	0,006	0,485
Collège Inter-Dec	187	0,924	2	0,002	0,926
Collège Mother House	8	0,034	7	0,029	0,063
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	25	0,113	2	0,001	0,114
Collège technique de Montréal inc.	10	0,055	—	—	0,055
Collège Salette inc.	71	0,387	—	—	0,387
Collège TMI	172	0,920	3	0,002	0,902
Cyclone arts et technologies	9	0,040	—	—	0,040
École de design Châtelaine inc.	3	0,009	—	—	0,009
École nationale de cirque	8	0,046	6	0,015	0,061
École du Show Business	256	1,195	1	0,003	1,198
ICD Institut Carrière et Développement ltée	762	4,893	12	0,063	4,956
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	57	0,275	1	0,003	0,278
Institut Demers inc.	30	0,192	—	—	0,192
Institut Descartes	182	1,106	0	0	1,105
Institut de police du Québec	138	0,363	25	0,043	0,406
Institut des études commerciales Gilmore	1	0,009	—	—	0,009
Institut Herzing	562	3,475	4	0,019	3,494
Institut Jean-Guy Leboeuf					

TABLEAU 56 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2002-2003

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	76	0,486	1	0,001	0,487
Institut supérieur de design de mode inc.	48	0,290	2	0,003	0,293
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	140	0,843	1	0,006	0,849
Institut Trebas Québec inc.	165	0,779	—	—	0,779
Villa Sainte-Marceline	15	0,026	9	0,029	0,055

TABLEAU 57

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2002-2003

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
Acadia/University Wolfville	6	0,038	3	0,004	0,042
Algonquin College	69	0,204	30	0,093	0,297
Barreau du Québec/Ottawa	45	0,148	29	0,136	0,284
Carleton University	154	0,930	67	0,203	1,133
Collège Boréal	25	0,090	17	0,044	0,134
Collège d'Alfred	32	0,144	23	0,078	0,222
Collège dominicain de philosophie et de théologie	17	0,080	9	0,030	0,110
Collège universitaire de Saint-Boniface	7	0,035	5	0,016	0,051
Collège universitaire Glendon	19	0,109	8	0,030	0,139
Dalhousie University	56	0,426	36	0,105	0,531
École de mode Richard Robinson	10	0,045	—	—	0,045
La Cité collégiale	372	1,259	192	0,616	1,875
Laurentian University	23	0,136	10	0,033	0,169
Mount Allison University	13	0,074	2	0,004	0,078
Mount Saint Vincent University	7	0,036	4	0,014	0,050
Nova Scotia Agricultural College	1	0,007	1	0,005	0,012
Nova Scotia College of Art and Design	12	0,074	4	0,006	0,080
Saint Francis Xavier University	7	0,042	1	0,003	0,045
Saint Mary's University	14	0,071	6	0,018	0,089
Saint-Thomas University	10	0,055	5	0,014	0,069
Université d'Ottawa	1 121	6,707	467	1,334	8,041
Université de Moncton	155	0,787	83	0,214	1,001
Université Sainte-Anne	2	0,010	1	0,004	0,014
Université Saint-Paul	29	0,180	20	0,093	0,273
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	11	0,055	5	0,009	0,064
University of King's College	5	0,030	2	0,008	0,038
University of New Brunswick	34	0,193	15	0,035	0,228
University of Prince Edward Island	10	0,053	6	0,022	0,075

TABLEAU 58
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

A	Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	5 540	11,5	3 623	12,9	24,4
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 349	13,1	3 686	11,6	25,7
	Québec (03)	21 855	55,7	12 140	44,9	100,6
	Mauricie (04)	6 837	17,5	3 842	14,2	31,7
	Estrie (05)	9 246	23,1	5 149	19,8	42,9
	Montréal (06)	54 728	158,2	32 492	143,6	301,8
	Outaouais (07)	2 006	4,5	1 197	4,8	9,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	2 057	4,1	1 300	4,7	8,8
	Côte-Nord (09)	434	0,8	266	0,9	1,7
	Nord-du-Québec (10)	35	0,1	20	0,1	0,2
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	865	1,7	589	2,1	3,8
	Chaudière-Appalaches (12)	3 955	7,3	2 009	6,0	13,3
	Laval (13)	1 542	4,5	649	1,9	6,4
	Lanaudière (14)	1 098	2,0	632	2,0	4,0
	Laurentides (15)	1 989	3,8	1 142	3,7	7,5
	Montérégie (16)	5 265	11,5	2 766	9,2	20,7
	Centre-du-Québec (17)	2 002	4,1	1 086	3,7	7,8
	Autres provinces	3 130	16,7	1 414	4,3	21,0
	Autres pays	583	5,0	278	0,9	5,9
	Total	129 523	345,2	74 282	292,4	637,6

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	(formation professionnelle)					
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	990	1,9	746	2,8	4,7
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 446	2,6	1 025	3,6	6,2
	Québec (03)	2 272	5,0	1 499	5,1	10,1
	Mauricie (04)	860	2,6	592	1,8	4,4
	Estrie (05)	862	1,7	600	2,1	3,8
	Montréal (06)	4 433	13,7	3 171	12,6	26,3
	Outaouais (07)	351	0,6	251	0,9	1,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	529	1,0	378	1,4	2,4
	Côte-Nord (09)	126	0,2	80	0,3	0,5
	Nord-du-Québec (10)	9	0,02	7	[illegible]	0,04
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	273	0,5	186	0,7	1,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 146	1,9	671	2,2	4,1
	Laval (13)	495	0,8	310	1,0	1,8
	Lanaudière (14)	301	0,5	206	0,7	1,2
	Laurentides (15)	663	1,2	457	1,6	2,8
	Montérégie (16)	1 517	3,3	956	3,4	6,7
	Centre-du-Québec (17)	588	1,1	418	1,6	2,7
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	16 861	38,9	11 553	41,8	80,7

TABLEAU 58 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

C	Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 560	7,0	2 235	7,5	14,5
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 209	6,1	1 655	4,8	10,9
	Québec (03)	7 339	17,5	3 451	10,1	27,6
	Mauricie (04)	2 894	6,6	1 483	4,4	11,0
	Estrie (05)	2 363	5,3	1 094	3,2	8,5
	Montréal (06)	15 251	46,8	6 946	24,0	70,8
	Outaouais (07)	736	1,5	400	1,4	2,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 074	2,0	617	2,0	4,0
	Côte-Nord (09)	308	0,6	186	0,6	1,2
	Nord-du-Québec (10)	26	0,05	13	0,02	0,07
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	592	1,2	403	1,4	2,6
	Chaudière-Appalaches (12)	2 409	4,4	1 151	3,2	7,6
	Laval (13)	1 047	3,7	339	1,0	4,7
	Lanaudière (14)	797	1,5	426	1,3	2,8
	Laurentides (15)	1 326	2,5	685	2,1	4,6
	Montérégie (16)	3 517	7,5	1 627	4,8	12,3
	Centre-du-Québec (17)	1 414	3,0	668	2,1	5,1
	Autres provinces	735	2,6	339	1,1	3,7
	Autres pays	12	0,06	3	0,04	0,1
	Total	48 609	119,7	23 721	75,0	194,7

TABLEAU 58 *(fin)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2002-2003

D	Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	990	2,6	642	2,6	5,2
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 694	4,4	1 006	4,3	8,7
	Québec (03)	12 244	33,2	7 190	29,7	62,9
	Mauricie (04)	3 083	8,3	1 767	7,9	16,2
	Estrie (05)	6 021	16,1	3 455	14,5	30,6
	Montréal (06)	35 051	97,7	22 376	106,9	204,6
	Outaouais (07)	919	2,4	546	2,5	4,9
	Abitibi-Témiscamingue (08)	454	1,2	305	1,3	2,5
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	400	1,0	187	0,7	1,7
	Laval (13)	—	—	—	—	—
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	231	0,7	183	1,0	1,7
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 395	14,1	1 075	3,2	17,3
	Autres pays	571	5,0	275	0,9	5,9
	Total	64 053	186,6	39 007	175,6	362,2

TABLEAU 59

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	765	4	12	2	1	2	1	0	15	—	130	39	—	—	—	13	5	989
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	4	1 312	28	7	5	1	3	5	36	20	—	3	2	3	2	5	3	1 439
Québec (03)	122	86	1 220	58	37	12	3	26	68	9	76	400	3	12	11	40	72	2 255
Mauricie (04)	1	13	12	634	5	4	1	3	3	1	4	10	1	18	2	16	123	851
Estrie (05)	9	4	3	10	665	5	2	5	10	1	8	28	2	1	1	56	50	860
Montréal (06)	30	48	47	55	41	2 793	32	45	20	2	31	23	162	228	154	591	40	4 342
Outaouais (07)	1	—	3	—	1	5	293	23	—	1	3	3	2	1	12	4	—	352
Abitibi-Témiscamingue (08)	—	2	3	—	1	—	4	486	1	11	2	3	—	1	3	8	—	524
Côte-Nord (09)	6	4	2	—	—	1	—	—	105	6	1	—	—	1	—	1	—	125
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	1	—	1	—	9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	8	2	1	3	1	4	1	—	7	—	238	1	1	—	1	3	1	272
Chaudière-Appalaches (12)	43	7	73	9	60	4	0	4	9	2	11	864	2	3	5	9	39	1 144
Laval (13)	6	10	6	5	10	71	9	12	1	—	6	4	109	84	135	15	7	490
Lanaudière (14)	1	1	3	1	1	10	—	—	1	—	1	—	9	247	17	6	2	300
Laurentides (15)	3	5	4	4	6	53	78	16	—	1	1	3	24	44	371	46	2	661
Montérégie (16)	12	17	16	12	25	50	8	15	4	2	15	13	9	17	16	1 212	71	1 514
Centre-du-Québec (17)	13	1	10	49	25	4	3	5	5	1	4	16	—	4	3	27	417	587
Total	1 024	1 517	1 443	849	884	3 019	438	645	285	57	532	1 410	326	667	734	2 052	822	16 714

TABLEAU 59 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 049	64	225	48	40	42	10	22	72	4	360	423	18	23	18	80	56	3 554
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	55	2 372	125	57	42	44	15	38	117	53	13	75	13	36	30	91	41	3 217
Québec (03)	422	269	3 480	207	118	57	22	129	177	23	223	1 743	15	32	32	129	252	7 330
Mauricie (04)	27	35	73	1 890	26	18	5	31	10	1	15	41	6	73	15	66	565	2 897
Estrie (05)	13	19	29	37	1 396	19	9	42	22	5	23	134	3	5	10	289	295	2 350
Montréal (06)	150	242	274	259	291	7 826	218	224	76	19	105	208	678	854	774	2 683	311	15 192
Outaouais (07)	2	1	3	2	2	13	542	89	12	2	4	1	2	2	34	11	4	726
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	3	6	2	2	5	10	982	—	25	1	1	5	4	9	12	3	1 072
Côte-Nord (09)	7	4	11	3	5	5	2	3	236	—	5	7	—	4	2	7	9	310
Nord-du-Québec (10)	1	1	—	—	—	1	—	—	—	22	—	1	—	—	—	—	—	26
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	7	—	6	5	2	7	1	—	1	—	536	6	4	7	1	9	—	592
Chaudière-Appalaches (12)	99	29	211	18	69	7	3	14	22	3	35	1 763	1	4	8	27	91	2 404
Laval (13)	8	16	22	11	21	130	15	19	4	1	10	10	396	93	217	61	15	1 049
Lanaudière (14)	2	4	2	7	3	21	3	4	—	1	1	2	5	716	12	12	4	802
Laurentides (15)	13	11	15	23	9	51	76	34	1	3	6	14	44	170	803	44	14	1 331
Montérégie (16)	50	60	91	79	126	181	21	59	21	7	25	102	23	60	58	2 381	172	3 516
Centre-du-Québec (17)	30	18	34	50	59	26	8	16	4	2	15	81	4	14	7	133	912	1 413
Total	2 937	3 148	4 607	2 698	2 211	8 453	960	1 706	775	171	1 377	4 612	1 220	2 097	2 030	6 035	2 744	47 781

TABLEAU 59 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2002-2003

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	561	10	65	7	12	23	3	4	29	1	150	46	11	8	16	41	8	995
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	20	1 362	58	13	11	21	9	3	72	13	12	21	8	14	14	26	11	1 688
Québec (03)	839	860	4 595	504	265	555	140	247	233	34	393	2 078	114	186	186	624	446	12 249
Mauricie (04)	73	65	181	1 225	82	132	20	40	23	6	23	169	29	325	72	218	398	3 081
Estrie (05)	242	185	268	184	1 774	356	89	107	77	16	98	487	79	184	178	1 167	530	6 021
Montréal (06)	493	748	1 222	592	679	18 714	476	372	145	48	220	687	1 417	1 409	1 669	5 995	593	34 921
Outaouais (07)	13	21	35	8	11	27	542	52	5	1	6	22	9	12	79	53	11	907
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	3	5	4	9	3	395	—	11	1	6	—	4	2	1	1	458
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	38	5	109	2	5	1	1	2	4	1	6	214	—	3	1	4	4	400
Laval (13)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	7	5	12	9	17	21	5	4	—	1	1	22	8	13	24	83	9	231
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 288	3 262	6 548	2 549	2 851	19 859	1 288	1 225	588	132	860	3 752	1 675	2 158	2 231	7 673	2 011	60 951

TABLEAU 60
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2003

Institutions financières	Prêts négociés %	M $
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	59,04	
Banque Nationale du Canada	13,94	
Banque Royale	10,90	
Banque de Montréal	6,68	
Banque canadienne impériale de commerce	4,27	
Banque Laurentienne	2,79	
Banque Toronto Dominion	1,96	
Banque Scotia	0,19	
Banque Hongkong du Canada	0,23	
Total	100,0	1 026,1

Aide financière
aux études
Québec

22 0804